

TEMPERATURE

Aujourd'hui : Beau et plus chaud.

Salle de Lecture
Ass. Législative

La Vigie

La Vigilance de tous les instants est le prix de la Liberté.

Junius.

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol 6 - No. 137 - Samedi, 11 Mai 1912



Abonnement: \$3.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'insertion: 1ère insertion 15c. la ligne 2ème insertion, 10c. la ligne

Publié tous les matins par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville

M. TELLIER ET LA MARINE DE GUERRE

LE CHEF DE L'OPPOSITION A FAIT UN PACTE AVEC M. BORDEN LE GOUVERNEMENT FEDERAL VEUT METTRE LA MAIN SUR LA PROVINCE DE QUEBEC POUR IMPOSER LA MARINE

Des renseignements positifs nous permettent d'affirmer que M. Tellier a fait un pacte avec M. Borden et les ministres d'Ottawa, afin de lancer la province de Québec dans le tourbillon du militarisme.

Cela explique le départ subit de M. Henri Bourassa pour l'Europe, parce qu'il a refusé d'entrer dans la conspiration, et que, d'un autre côté, il ne voulait pas nuire à ses alliés politiques.

En principe, M. Bourassa n'est pas opposé aux projets de marine de guerre de M. Borden; il y met seulement la condition qu'il y aurait des députés canadiens qui iraient siéger au parlement anglais, et il espère qu'il serait un de ceux qui seraient ainsi désignés pour représenter le Canada en Angleterre.

Mais, après la guerre féroce qu'il a faite au ministère Laurier sur la question de la marine, M. Bourassa ne pouvait pas décemment participer au sacrifice des droits de la province de Québec en faveur de la politique impérialiste de M. Borden.

M. Tellier, qui n'a pas les mêmes scrupules, ou plutôt qui n'était pas tenu aux mêmes précautions que M. Bourassa, a joué son va-tout, en acceptant l'appui du gouvernement fédéral dans la présente campagne politique, et en promettant en retour d'user de son influence sur la population et sur le clergé de la province de Québec, pour leur faire avaler la marine de guerre.

Cela explique certaines candidatures de la onzième heure, celle par exemple de M. Charles Bruchési dans la division Saint-Louis, de Montréal.

Il est connu que les conservateurs de toutes les provinces se sont ainsi liés au sort du gouvernement Borden sur la question de la marine de guerre. Les provinces anglaises d'Ontario, de Manitoba, de la Colombie Anglaise ont déjà commencé officiellement cette campagne impérialiste, et les premiers ministres de ces trois provinces se sont prononcés favorables à la politique de M. Borden pour une marine de guerre sous l'autorité immédiate de l'Angleterre.

M. Tellier, chef conservateur de l'Opposition à Québec, a pris les mêmes engagements, de connivence avec MM. Monk, Nantel et Pelletier, devenus aujourd'hui des champions de la marine de guerre. Leur participation active à la campagne politique actuelle a pour but de les réhabiliter dans l'opinion et de prouver que la province de Québec veut la marine impérialiste.

Le complot vien d'être découvert, M. Louis-Philippe Pelletier, ministre des Postes, a déclaré publiquement qu'un vote donné pour l'hon. M. Delage, dans le comté de Québec, était un vote contre M. Pelletier lui-même et contre le gouvernement Borden. Il prêche l'union des deux politiques, afin d'étouffer les cris de la minorité catholique et française de la province de Québec, sous les clameurs des fanatiques impérialistes des autres provinces, grâce au concours de M. Tellier, qui fournira l'argent et les faveurs pour corrompre le peuple.

Le danger est grand, et nous jetons le cri d'alarme.

Nous savons que le ministre des Postes, M. Louis-Philippe Pelletier, ne nous démentira pas quand nous affirmons qu'il est corps et âme dans la mêlée politique et qu'il multiplie les promesses et les menaces auprès des électeurs, afin, de les forcer à soutenir les candidats de M. Tellier.

Si M. Pelletier a l'audace de nier notre accusation, nous publierons des noms et des dates, nous exhiberons des écrits, nous appellerons en témoignage ceux à qui il a accordé des contrats, nous ferons voir en un mot, que la débauche châtée de l'influence fédérale bat son plein dans notre ville et dans notre district.

Puisqu'il est vrai que ce cynique vampire de tous les partis politiques exerce aujourd'hui ce qui lui reste d'audace pour déshonorer la province de Québec en la livrant, pieds et poings liés, aux horreurs de l'impérialisme, nous allons employer ce qui nous reste de vigueur et de patriotisme pour arracher nos concitoyens à cet irréparable malheur.

Qu'on ne l'oublie pas :

Borden et Tellier, l'un chef à Ottawa et l'autre chef à Québec, cela signifie l'annéantissement de l'influence canadienne-française et catholique; cela signifie, à courte échéance, l'aliénation des droits du clergé et des pères de famille en matière d'éducation; cela signifie encore, non seulement la contribution en argent du Canada à la création d'une marine de guerre impérialiste, mais la contribution directe de la province de Québec pour fournir la chair à canon.

Les électeurs ne pourront pas se plaindre de n'avoir pas été avertis. Leur sort est entre leurs mains; qu'ils décident eux-mêmes, et qu'ils se protègent, avec la grâce de Dieu, en votant pour les candidats de sir Lomer Gouin.

Une Sensation Dans Montmagny

OU M. LAVERGNE SERA CERTAINEMENT BATTU SINON ECRASE

Spéciale à "La Vigie"

Montmagny, 10.—Les libéraux de Montmagny sont en train de débarrasser le comté de cette petite personnalité et de cette grande nullité dont il est hypothéqué depuis huit ans, Armand Lavergne. Les électeurs de Montmagny ont conscience d'avoir déjà trop travaillé à la gloire de leur ancien député, et qui ne le sera plus, c'est chose assurée maintenant.

Aujourd'hui M. Lavergne a tenu deux assemblées dans le comté: à Berthier et à St-François, et comme résultat ce n'est en définitive que le prolongement de ce qui s'est passé à Montmagny le jour de la nomination. On sait quel désastre ce fut pour Armand; la journée ne fut pas moins désastreuse. Il est évident que "ça décolle" comme disent nos gens. Lavergne a perdu de son aplomb; ses fanfaronnades sont disparues; ses amis les conservateurs, n'en sont pas très entichés et ubissent mal l'abandon dans lequel il les a laissés, et admettent eux-mêmes que M. Armand Lavergne sera battu, et promptement.

Les libéraux sont très enthousiastes, d'un enthousiasme grandissant à mesure que la lutte tire sa fin, et d'autant plus que leur candidat le docteur Masson s'est révélé un orateur de haute volée.

Le clou de la journée et qui a créé une grande sensation dans l'assemblée a été lorsque M. Jules Patry, avocat de Québec, a lu une déclaration d'une dame Guimont, de Cap Saint-Ignace, affirme-t-on, accusant M. Lavergne d'un acte indigne d'un procureur légal. Nous ne connaissons pas encore tous les détails de l'affaire mais suffisamment cependant pour n'être pas étonné de la sensation produite et du scandale causé chez ceux qui avaient cru jusqu'ici à la vertu du "pur d'entre les purs", du "grand et sublime désintéressé".

Je vous enverrai des détails de cette affaire. En attendant, vous pouvez compter au nombre des conquêtes libérales:

MONTMAGNY

Charlevoix-Saguenay

M. D'Auteuil coule à pic

D'après les apparences, il sera à mille voix au-dessous du niveau normal, le jour de la votation

Nous tenons, de la part de personnes bien renseignées et fiables, la nouvelle que la candidature ministérielle de M. Charles Bélanger est très bien vue et très populaire dans Charlevoix aussi bien que dans la région du Saguenay.

Le sentiment se manifeste de plus en plus hostile à M. Pierre D'Auteuil, dont la carrière politique est en train de sombrer dans un abîme sans fond.

M. D'Auteuil pètera avec la réputation d'être un bon garçon, un peu slow, et pas du tout taillé pour faire figure de politicien. Profondément imbu de conservatisme, il n'a jamais rien dit ni rien fait qui puisse justifier qu'on place sur son épitaphe politique autre chose que ces trois mots: "Il fut bleu." Si c'est un éloge, il le mérite. L'histoire impartiale dira qu'il frappa l'iceberg populaire dans la journée du 15 mai 1912, et qu'il coula à pic.

Bonnes nouvelles de Lobinière

M. Francoeur a un adversaire lanterné

Pour donner une idée de la manière dont les choses se passent dans Lobinière, nous mentionnons le fait qu'à Saint-Louis, hier l'après-midi, M. Francoeur, le candidat libéral, n'avait pas d'adversaire, et que des chefs conservateurs importants comme M. Ernest Beaudet, M. le notaire Bernard, M. l'arpenteur Félix Pagé, ont pris part à la réunion et se sont déclarés satisfaits de l'attitude de M. Francoeur. Demain, dimanche, l'assemblée a lieu à Saint-Jean Deschallions. Il est anglais, dans le comté, que M. Paker est candidat malgré lui et qu'il sera écrasé.

Toujours l'action bienfaisante du gouvernement Gouin

L'ACTION SOCIALE REND HOMMAGE AU MERITE

Nous sommes heureux de féliciter le gouvernement de sir Lomer Gouin de son inlassable dévouement à la cause de l'éducation populaire et pratique dans la province de Québec.

Nous content de doter tous les diocèses de la province d'écoles normales pour la formation d'instituteurs et d'institutrices capables de donner un enseignement efficace dans nos écoles primaires, le gouvernement libéral a mis à la disposition du comité catholique du conseil de l'instruction publique les moyens financiers et autres nécessaires à l'agrandissement des écoles ménagères de Roberval et de Saint-Pascal, afin d'en faire des écoles normales chargées de former des sujets ayant toutes les qualifications voulues pour propager à leur tour l'enseignement ménager dans toutes les parties de la province.

Les électeurs qui vont se prononcer mercredi prochain, le 15 mai, sur les mérites de l'administration Gouin sont priés de se souvenir de ce nouveau trait de munificence envers la classe populaire, dans l'intérêt des villes et des campagnes. Dorénavant, nos jeunes filles apprendront aux deux écoles normales ménagères de Roberval et de Saint-Pascal non-seulement l'art de devenir des excellentes maîtresses de maison, mais aussi les méthodes d'enseigner à leur tour cet art difficile dans des centres plus modestes et avec l'aide du gouvernement.

Nous n'hésitons pas à dire que cette œuvre éminemment patriotique et nationale de sir Lomer Gouin, qui vient d'être mise à point par l'entremise du comité catholique du conseil de l'instruction publique, est devenue réalisable par suite de la situation financière avantageuse du gouvernement, et que tout tomberait à l'eau si la direction des affaires politiques de Québec tombait en des mains moins expérimentées.

Cela veut dire que tous les citoyens désireux de voir fonctionner ces nouvelles écoles normales ménagères sont tenus d'appuyer de leur vote les candidats ministériels et de ramener au pouvoir le gouvernement de sir Lomer Gouin. C'est à lui que nous devons cette réforme nécessaire, c'est à lui qu'il appartient de la mettre en vigueur et de la per-

fectionner.

L'Action Sociale, qui ne se mêle pas de politique, et qui ne sera soupçonnée par personne de passe-droit en faveur du gouvernement libéral, adresse des félicitations aux deux écoles favorisées "que le gouvernement, dit-il, avait déjà partiellement encouragées," et qui comptent sur un encouragement plus grand encore pour correspondre à leur nouvelle mission.

Voici le texte des remarques laudatives de l'Action Sociale:

"Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a terminé hier après-midi sa séance du printemps.

Une importante décision a été prise au sujet de l'enseignement ménager, après notre délibération. Le Comité a accordé la demande faite par les écoles ménagères de Roberval et de S. Pascal et leur a reconnu le titre d'écoles normales ménagères, avec tous les pouvoirs que ce titre comporte.

Les deux écoles seront agrandies de façon à pouvoir remplir leur nouvelle mission et elles auront le droit d'accorder des diplômes.

Ces diplômes auront la même valeur classique que ceux des écoles normales ordinaires et comporteront en plus une qualification pour l'enseignement ménager.

Il y aura des sections spéciales pour les religieuses et les personnes déjà diplômées qui voudront recevoir en plus un brevet d'enseignement ménager.

Il y aura aussi des concours d'été pour les institutrices qui font la classe durant l'année scolaire afin de leur permettre après un ou deux stages de vacances de se munir d'un certificat spécial pour cet enseignement.

Cette mesure est réellement progressive et répond à un besoin qui se faisait vivement sentir.

L'expérience pédagogique acquise pendant trente ans par l'école de Roberval et pendant 10 ans à St-Pascal, méritait cette sanction officielle.

Ces heureuses initiatives privées que le gouvernement avait déjà partiellement encouragées, viennent donc de recevoir un complet couronnement.

Nos félicitations."

Une autre gaffe de M. Roméo Langlais IL SE PROPOSE, APRES L'ELECTION, DE FONDER UN SYNDICAT DE GAFFES A QUEBEC S'IL TROUVE DES ACTIONNAIRES.

Dans le Chronicle du 8 mai 1912, M. Roméo Langlais était mis au nombre des "représentants de la haute classe (high class representatives) qui méritaient d'être substitués à ceux qui jusqu'à présent ont reçu les suffrages des électeurs de la ville."

Il n'y a pas de mal à cela. Puisque M. Roméo Langlais est un aristocrate sorti de la cuisse de Jupiter, il a bien le droit de s'adresser aux personnages de sa classe et de leur demander leur suffrage.

Seulement, M. Langlais ne devrait pas oublier qu'à défaut de la noblesse du sang et du nom, la grande majorité des électeurs de Québec-Centre ont la noblesse du cœur et la noblesse des sentiments. Ce sont ces braves gens qui, sans doute, récompensent en M. Arthur Lachance et M. Eugène Lefebvre non pas des représentants de la "high class," mais des hommes sortis du peuple et restés dignes du peuple par leur probité et leur conduite exemplaire. Dans notre démocratie, les vrais nobles ne sont pas ceux que M. Roméo Langlais cajole, par le temps qui court. Le jour du scrutin venu, il s'apercevra que le suffrage du peuple ne se trompe pas et qu'il sait marquer ses amis de la croix libératrice.

A la même date et dans le même journal, M. Roméo Langlais était désigné comme un homme "sympathique auprès du gouvernement d'Ottawa et qui promettait de faire beaucoup pour l'avancement de nos grands intérêts."

Seconde gaffe de M. Langlais. On ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Du moment que M. Langlais veut se dévouer aux "grands intérêts" de Québec qui dépendent d'Ottawa, sa conduite comme celle des électeurs est toute tracée. Ce n'est pas, évidemment, à la petite législature de Québec qu'il faut porter ce colossal monsieur qui se sent forcé de protéger nos "grands intérêts," c'est au parlement d'Ottawa. M. Langlais s'est grossièrement trompé de porte, et les électeurs de Québec-Centre vont se faire un plaisir et un devoir de le lui apprendre. Il y aura

encore des élections fédérales, et M. Roméo Langlais pourra alors donner la pleine mesure de ses capacités.

Mais la gaffe des gaffes, la gaffe superlative absolue, c'est celle qu'a faite M. Langlais, le prétendu ami des ouvriers, dans une circulaire de convocation d'assemblée. "J'invite, disait-il, les OUVRIERS et les HOMMES BIEN PENSANTS à venir entendre les orateurs, etc.

Ainsi, dans Québec-Centre, selon cet ineffable M. Roméo Langlais, il y a deux catégories distinctes d'électeurs: les OUVRIERS d'abord, puis, en second lieu, les HOMMES BIEN PENSANTS.

Cela fait rêver. Il est donc vrai que dans l'opinion de cet homme de la "high class" et des "grands intérêts" qui s'appelle Roméo Langlais, il y a une différence entre "l'ouvrier" et "l'homme bien pensant", puisqu'il prend soin de les séparer l'un de l'autre.

Quand M. Roméo Langlais compose ses circulaires électorales, il a en vue d'abord l'homme modeste, le salarié, l'artisan, celui qui peine sous l'autorité d'un autre, celui dont le travail principalement manuel soutient la famille au prix de sacrifices sans cesse renouvelés; celui-là, c'est l'ouvrier. Il vote comme le riche, le noble et le patron, et quand il vote, il est libre; c'est son droit et c'est sa gloire, personne ne touche à ce quelque chose de sacré qui est le bulletin, si ce n'est l'officier public qui représente la loi et le citoyen qui représente la volonté populaire.

Qu'est-ce que l'ouvrier vous a donc fait, M. Roméo Langlais, pour que vous sépariez ce brave homme de ceux que vous appelez "les hommes bien pensants"? C'est de votre part, une cruelle lâcheté ou une lâche cruauté. Dans les deux cas, vous êtes inexcusable et vous serez doublement puni: tout ce qu'il y a d'hommes bien pensants dans Québec-Centre, les ouvriers et les autres, vous a pesé et vous a trouvé trop léger de tête et de cœur. Vous vous en apercevrez le jour du scrutin.

La corruption des chefs conservateurs

PROMESSES ET TUNNELS

Les éléments sur lesquels les chefs conservateurs comptent le plus sont ce qu'il y a de plus sordide, de plus misérable, de plus honteux: c'est la débauche de l'électorat, l'achat des consciences, la corruption en un mot, la corruption en détail et la corruption en bloc.

Lorsque l'on voit des ministres et les députés fédéraux parcourir les comtés en promettant des tunnels, des cale-sèches, des quais, des bureaux de poste, des places, des sinécures, etc., on est en droit de conclure, logiquement, irréfutablement, que la politique qu'ils veulent faire adopter par le peuple est mauvaise, et ne peut se recommander d'elle-même.

Des tunnels? On en promet partout! A Montréal, à St-Lambert, à Québec et probablement dans tous les endroits où il y a une montagne ou une rivière à traverser.

Des écoles militaires, des salles d'exercice, des quais—même s'il n'y a ni lac ni rivière; on en fera poser au besoin—des jetées comme à Laprairie, pour empêcher les inondations; des bassins de radoub, des quais, comme à Québec, à Lévis, etc.

Jamais on a vu, même du temps où Sir Charles Tupper promettait à chaque électeur de la Nouvelle-Ecosse une gare de chemin de fer en face de sa grange, pareille débauche de promesses électorales, toutes plus extravagantes les unes que les autres, de la part du gouvernement fédéral.

C'est avec la plus cynique impudence que ministres fédéraux, députés et candidats conservateurs mettent aux électeurs le marché en mains: "Voulez-vous tels et tels travaux publics? voulez-vous que le gouvernement fédéral dépense des millions dans votre comté? Elisez un ami de ce gouvernement!"

Voilà ce qui se pratique au grand jour, ce qui se publie dans tous les journaux conservateurs, ce qui se crie dans toutes les assemblées conservatrices.

Et ceux qui vous infligent cette honte, que la province de Québec ne mérite pas, ce sont les Monk, les Pelletier, les Nantel, les Ruinville, les renégats qui, pour un porte-feuille, ont renié toutes leurs promesses électorales, c'est la lie, la boue, les bas fonds de la corruption, de la vénalité politique!

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

OFFRE A LOUER DES COFFRETS DE SURETE

pour la garde de débetures, certificats d'actions, documents importants, bijoux et autres valeurs.

a son Bureau Principal et a sa Succursale de St-Roch.

Le gai Musicien.



Roy Torrey et Maude Miller dans le

"Gai Musicien"

Le "Gai Musicien" dont on annonce l'arrivée prochaine à l'Auditorium est l'un des chefs d'œuvres de Julien Edward, l'auteur de plus d'une vingtaine de compositions musicales de marque, en y incluant "Dolly Warden, Princess Chic, The Girl and the Wizard, When Johnny come marching home," et plusieurs autres. Le livre de "Gai Musicien" est de Edward Leidel et la musique de Chas Campbell. Les auteurs y ont mis quelque chose de merveilleux, d'amusant sans toutefois avoir cette bouffonnerie qui rend la chose parfois très vulgaire. Les chœurs sont composés de délicieuses et charmantes jeunes filles, de danseuses gracieuses, et

des meilleurs chanteurs et chanteuses d'Amérique. Les décors ont été dessinés spécialement pour cette comédie musicale et la mise en scène est d'une beauté incomparable. Parmi les principaux rôles ont remarqué: Miles Gutrade Taylor, Lottie Kendall, Maude Miller, Fritzie Kleingel; MM. Roger Grey, Harold Rehill, Hayden Clefford, Roy Torrey et plusieurs personnages dont la renommée est très étendue dans l'opéra comique. Le "Gai Musicien" sera au théâtre de la porte St-Jean, le 20 courant et nous sommes certains qu'il amusera au suprême, nos auditeurs.

Proces affreux

Les têtes embaumées de trois personnes assassinées sur une table devant le juge

Berlin, 7.—Il y eut hier au procès d'Oswald Trenkler, assez d'horreur pour satisfaire l'esprit le plus morbide qui se trouvait parmi ceux présents. Trenkler est un jeune homme qui assassina, en plein jour, un bijoutier de Berlin ainsi qu'une femme et la fille de ce dernier, après qu'il dévalisa leur boutique. Il y avait sur la table, devant le juge, un modèle complet de la maison dans laquelle le crime fut commis. Le modèle était absolument exact, même pour les lumières électriques qui pouvaient être allumées. Des poupées occupaient les positions dans lesquelles la police trouva les victimes après le crime, et même les taches de sang étaient peintes sur le plancher. Sur la table devant le juge, se trouvaient trois paquets enveloppés de papier brun contenant les têtes embaumées des victimes. Ces têtes pourront être examinées demain par le jury. Les exhibitions étaient suffisamment horribles, mais un frisson traversa le public lorsque Tren-

kler—un petit homme ayant l'apparence d'un garçon de 19 ans—fut amené au banc de accusés. Sa face jaunâtre avait l'expression vide d'une personne en partie folle. Il se trouve au dernier degré de la consommation. Il se tenait debout, cramponné à la barre, haletant et toussant continuellement avec horreur. En réponse aux questions, Trenkler raconta avec peine qu'après avoir été renversé, la femme se releva et demanda grâce, mais qu'il la terrassa de nouveau avec un instrument en fer. Les médecins le considèrent comme ayant été obsédé par la manie du meurtre au moment du crime, et ont déclaré qu'il n'est pas normal. Le procès fut interrompu à midi et il est possible qu'il ne soit pas repris demain. Le prisonnier, mourant d'une terrible maladie qui probablement le sauvera des mains du bourreau, déclare qu'il avait projeté de voler la bijouterie parce qu'il avait besoin d'argent pour aller à un sanitarium pour poitrinaires. dépeches de l'agency de nouvelles Dow Jones & Co. C'est vers neuf heures que l'agence obtint du vice-président Franklin la nouvelle de la catastrophe. C'est lui qui lança la dépêche qu'on tenta de faire réassurer le navire par les Lloyd de Londres. Il a déclaré qu'il n'avait pas fait confirmer la nouvelle. M. Farrell dit qu'il tient toutes ses nouvelles des bureaux de la ligne White Star.

L'ENQUETE DU SENAT AMERICAIN

Est reprise à Washington, sur le désastre du "Titanic"

Washington, 10.—L'enquête du sénat américain sur les causes de la catastrophe du "Titanic" s'est continuée, pour entendre le témoignage de Maurice L. Farrell, ex Ndm York, rédacteur des

Bataille sur toute la ligne

Ce qu'en pense la Presse

DEBAUCHE DE PROMESSES DE LA PART DES BLEUS

Depuis hier nous sommes entrés dans la phase décisive et dernière de la lutte électorale, tout promet une fin de campagne excessivement ardente et animée. Il y a longtemps que l'on n'a pas vu une élection provinciale couvrir un aussi large terrain. Dans toutes les occasions précédentes, il y avait toujours quelques candidats heureux que le sort dispensait l'épreuve du scrutin, et qui, avec la nomination, décrochaient sans trop de peine leur mandat de député. Ils étaient proclamés élus par acclamation, suivant une formule traditionnelle, mais singulièrement exagérée. Cette année, personne n'échappera au jugement populaire. Dans chacun des comtés de la province, le tribunal est dressé. Tous les candidats devront, bon gré mal gré, passer par les fourches caudines du scrutin. Les élections qu'on qualifie de "bleues" sont la seule occasion où le peuple puisse exercer cette souveraineté qui lui est théoriquement concédée. On trouvera sans doute raisonnable qu'il l'exerce sur toute la ligne. Les électeurs n'auront d'ailleurs que l'embarras du choix. Dans les 81 comtés dont la loi actuelle prévoit la représentation, 167 candidatures sont posées de part et d'autre. Dans plusieurs comtés, trois candidats et même quatre dans deux divisions de Montréal, briguent à la fois les suffrages. Sur tous les points de la province, les assemblées ont marqué l'ouverture officielle de la bataille électorale. Ces assemblées, contradictoires pour la plupart, ont permis mieux que toutes celles qui les ont précédées, de mesurer la force respective des partis. Il est certain que l'opposition déploie beaucoup d'activité. Sous l'impulsion de son leader, elle se multiplie, elle se dépense en toutes sortes d'efforts pour ébranler l'électorat. Cependant, il ne paraît pas encore que les chances soient le moins sérieuses, malgré la puissante collaboration du gouvernement fédéral qui a mis le patronage officiel dans la balance, et malgré la débauche de promesses à laquelle, elle-même se livre.

AVIS

Préparons-nous pour l'excursion du "Royal", à Montréal, le 15 Juin. Ce sera l'excursion par excellence de l'année.

OVER 65 YEARS EXPERIENCE PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPY RIGHTS &c. A person sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Direct agency for securing patents. Patents taken through Mann & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American. A handsomely illustrated weekly, largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$10 a year, postage prepaid. Sold by all newsdealers. MUNN & Co. 361 Broadway, New York Branch Office, 62 St. W. Washington, D. C.

Perdu ou Egaré

Un chien collier répondant au nom de Bruce. Récompense à ceux qui le ramèneront au No. 49 Avenue des Erables Tél. 4187.

ON DEMANDE

On demande un bon cocher de première classe, muni de bonnes recommandations S'adresser au Capt. Victor Pelletier, A. D. C. Hôtel du Gouvernement.

A VENDRE

Une belle juvénat rouge, crin noir, pesant environ 1150 lbs, à vendre à bon marché. S'adresser au No. 71 rue Ste-Cécile

AVIS PUBLIC

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été autorisé par le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 20 janvier 1912, constituant en corporation MM. Pierre Arthur Larrent, entrepreneur, George Burton Ramsey, géomètre, Otto Pommmer, manufacturier, Robert Doornik, géomètre, Louis Alfred Reinhardt, géomètre, sous le nom de Québec, dans les buts suivants: Acquiescer des terrains d'arpente et de schistes ou autres dépôts minéraux, bitumes et machines; Miner et chercher l'arpente, le schiste et autres minéraux; Manufacturer des briques, tuiles, blocs pour pavages, articles à l'épreuve de feu, conduits vitrés, tuyaux d'égoût, conduits électriques, briques à l'épreuve de l'acide, ciment et autres produits semblables; Les vendre et livrer soit par voie publique ou en véhicules ou ramesaux appartenant à la compagnie; Posséder et mettre en opération des chemins de fer ou lignes de truck sur la propriété de la compagnie; Posséder et mettre en opération des ramesaux sur toutes les eaux navigables; Construire et posséder des quais sur le Saint-Laurent; Construire et posséder des défilés et autres travaux nécessaires pour développer le pouvoir d'eau ou autre, et en général construire et acquiescer tout travail ou propriété nécessaire à l'opération de la compagnie; Acheter, vendre des briques, pierre, ciment et autres matériaux de construction, et en faire le commerce; Posséder, frayer, acquiescer par achat ou autrement, et employer, mettre en opération et maintenir des manufactures, usines, magasins, entrepôts, maisons d'habitation, boutiques, fournaies, machines, travaux et appareils nécessaires aux affaires de la compagnie, et les vendre, louer, échanger ou remplacer et en disposer; Acquiescer par achat ou autrement toute propriété, meubles et immeubles, immunités, droits ou privilèges qui peuvent être nécessaires aux fins de la compagnie et en disposer en aucune manière; Agir comme agent pour toute compagnie, corporation, société ou personne faisant aucune des affaires ou entreprises ci-dessus mentionnées; Faire les affaires comme entrepreneur en général, et sans restriction quant aux pouvoirs d'entreprendre pour l'érection de bâtiments de toute sorte, chemins de fer, télégraphes, lignes de câble, lignes électriques et fournir les matériaux de toute sorte devant être employés en rapport à l'exécution de tout contrat fait ou passé par la compagnie; et aussi entreprendre pour l'installation de plomberie, gaz, ou appareils électriques, lignes de téléphone ou de télégraphie et en général l'installation de toute sorte d'appareils ou installations employés en rapport aux bâtiments de toute sorte; Manufacturer et produire le vapeur, gaz ou électricité pour la production du chauffage, éclairage ou pouvoir pour les fins de la compagnie, avec toutes les lignes de câble et de disposer autrement de tout surplus non requis et le fournir pour éclairage, chauffage ou pouvoir à toute personne ou corporation dans les comtés de Montmorency, Carleton, Portneuf et la ville de Québec, aux termes qui peuvent être convenus, pourvu que les susdits pouvoirs, lorsqu'ils seront exercés en dehors de la propriété de la compagnie, soient sujets à toutes les lois provinciales et municipales et règlements à cet égard; Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou acquiescer autrement, tenir, employer, posséder, mettre en opération et introduire et vendre, céder, ou en

KING EDWARD PLAN HOTEL PLAN

American European \$2.00 par jour. \$1.00 par jour. 9-11 rue Desjardins Québec Prix spéciaux pour la saison de l'hiver. Pour d'autres informations s'adresser à l'office. Téléphone privée : 647. Téléphone public 3422. JOS. LAPOINTE, Gérant.

Attaques puérides

De l'opposition Vains efforts de M. Tellier

Il est facile de voir que les attaques de l'opposition contre le gouvernement n'ont pas produit sur le peuple une bien vive impression. Au contraire, les électeurs ne peuvent s'empêcher de sourire en entendant M. Tellier et ses amis débiter leurs puérides promesses et leurs arguties plus puérides encore. Ils se demandent comment l'opposition peut s'illusionner au point de vouloir renverser la solide du gouvernement avec un feu de paille pour lever. Ce n'est pas avec des bombes de cartons et avec des pétards de quatre sous que parviendra à faire sauter une forteresse comme l'administration actuelle, dont les fondations sont fermement assises sur le roc d'une finance indiscutable, dont tous les noëux sont fortement cimentés, dont tant d'actes de législation favorables à la classe ouvrière, à l'industrie agricole, et à l'éducation, qui, surtout, est protégée, par le meilleur mur de circonvallation qu'il soit possible de trouver, la politique nationale des hommes route. Contre une pareille force, l'opposition s'épuise en vains efforts. On peut prédire sans crainte que le 15 mai au soir, elle n'aura pas ébranlé d'un pouce l'imprenable position de Sir Lomer Gouin et de son gouvernement.

disposer autrement, toutes marques de commerce, noms de commerce, projets, brevets, inventions, améliorations, et procédés y ayant rapport ou garantis par lettres patentes de la puissance du Canada ou ailleurs, ou autrement mettre à profit toutes telles marques de commerce, noms de commerce, projets, brevets, inventions, améliorations, ou toute telle propriété ou droits; Posséder, acheter ou acquiescer autrement et vendre des actions ou obligations de toute autre compagnie ayant des objets, en tout ou en partie, semblables à ceux de cette compagnie, ou faisant des affaires capables d'être conduites, directement ou indirectement, pour le bénéfice de la compagnie, ou en disposer autrement; Vendre toutes ou aucune partie des entreprises, biens ou propriétés de la compagnie pour telle considération que la compagnie peut juger à propos, et en particulier pour actions, débetures ou garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, et en disposer; S'associer, partager les profits, s'unir, coopérer avec toute personne ou personnes ou compagnie engagées dans ou sur le point de faire toutes affaires que la compagnie est autorisée à faire; Acquiescer ou entreprendre toutes ou aucune partie des affaires, propriétés ou obligations de toute personne ou compagnie faisant toutes affaires que la compagnie est autorisée à faire, ou qui peuvent être profitables à la compagnie, et démettre des actions acquiesces ou en partie acquiesces de cette compagnie en considération ou partie de la considération en conséquence, ou pour toute autre propriété ou droit acquis par la compagnie; Accepter en paiement de toute dette due à la compagnie, du stock, de actions, obligations, débetures ou autres garanties d'autre compagnie; Faire toutes autres affaires (manufacturier ou autrement) qui peuvent paraître à la compagnie capables d'être convenablement conduites en rapport avec aucune des affaires ci-dessus spécifiées ou calculées directement ou indirectement pour en augmenter la valeur ou rendre profitable aucun des biens ou droits de la compagnie, et de faire tous les actes et exercer tous les pouvoirs ayant rapport à la propre exécution des objets pour lesquels la compagnie est incorporée, et nécessaires pour permettre à la compagnie de mettre en opération ses entreprises avec profit; Mettre en paiement des propriétés ou partie de paiement d'elles, des actions acquiesces, obligations, débetures ou autres garanties de la compagnie, sous le nom de "The Citadel Brick & Paving Block Company Limited", avec un capital total de sept cent mille piastres (\$700,000.00), divisé en sept mille (7,000) actions de cent piastres (\$100.00) chacune; La principale place d'affaires de la corporation, sera dans la cité de Québec. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-neuvième jour de janvier 1911. C. J. SIMARD, Secrétaire de la province. TACHELIERE, ROY, CANNON, PARENT & FITZPATRICK, Avocats des requérants.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

SERVICE DIRECT

Les wagons réfectoires et des wagons-salons.

Pour NEW-YORK

Les trains laissent Lévis.

Express des Montagnes Blanches

8 h. a. m. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

3 h. 30 p. m. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston. Pour les divisions de Chaudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche. N. B.—Le bateau de la traversée par trente minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traversée de Québec où il y a aussi des agents de douane. Pour accommodations dans les char-trains, s'adresser au Bureau des billets de la ville, 32, rue St-Louis. F. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook, Filis, et agent général de steamers.

Horaires en vigueur le 12 Mai 1912

De Québec, Arr. Montréal	3.30 a. m. semaine seulement 3.00 p. m. tous les jours. 6.30 p. m. tous les jours.
De Montréal, Arr. Québec	3.30 a. m. semaine seulement 3.25 p. m. tous les jours. 6.35 p. m. tous les jours. 6.45 a. m.
De Québec, Arr. T-Rivières	3.00 a. m. dimanche seulement 11.55 a. m. 5.20 p. m. semaine seulement 7.35 p. m.
De T-Rivières, Arr. Québec	3.00 a. m. semaine seulement 10.50 a. m. 5.20 p. m. dimanche seulement 8.55 p. m.

SPECIAL 50c. Café Dugal AUDITORIUM

Steak de Filet

— OU —

Sirloin AVEC Champignons

Servis tous les soirs, de 8 à 12 p. m., pour 50c.

PRESSEUR DEMANDE

On demande un bon presseur de pantalons, bons gages, au No. 33 rue St-Joseph.

TELEPHONE 1917

Picard & Bureau

Ingénieurs-Mécaniciens

Bureau privé : 332 rue St-Vallier
Usine : 5 " Laliberte
QUEBEC

Pompes à vapeur	Elévateur hydraulique et à pouvoir.
" " alimenter	Escaliers et Echelles de Sauvetage.
" " réservoir	Réparations d'automobiles extérieures avec soin.
" " incendie	Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.
" " air	
" " air chaud	
" " circuler	
" " liquides	
" " hydraulique	
Elévateur électrique	

EMPLOYEZ LE BARDEAU "SECALEIRE" D'AMIANTE

Indestructible, Incombustible, Imperméable

Aucune dépense d'entretien, N'a jamais besoin de peinture, Ne fend, ni ne craque, ni ne pourrit,

DEFIE l'œuvre du temps et des saisons, Les brusques changements de température, La durée des édifices et de tous les autres matériaux de toiture.

L'UNIQUE Toiture qui S'AMELIORE en VIEILLISSANT

PRIX TRES MODERES

BOIS D'AMIANTE ONDULE ET PLAT

Demandez nos pamphlets descriptifs ou venez nous voir.

Asbestos Manufacturing Company, Ltd., - Lachine

AGENCE EXCLUSIVE pour L'EST CANADIEN : Casier postal 324. PHILIPPE PARADIS Edifice Morin, 111 Cote de la Montagne, Québec.

E. JACOT

95, RUE ST-JOSEPH

Etablissement Technique et Esthétique pour Montres, Horloges, Bijouteries, Bagues, Joncs, Argenteries, Optique, Diamants et Pierres précieuses. Travail très soigné. SOUVENIR de QUEBEC.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSION DE COLONS 1912

Au Manitoba, Saskatchewan et Alberta

14 et 23 de mai, 11 et 23 de juin, 6 et 20 d'août, 3 et 17 de septembre. Billets bon pour 60 jours. Pour plus amples informations s'adresser au No. 10, rue Ste-Anne, ou No. 6, rue Dalhousie. Téléphones : 567 et 73. G. H. STOTT, C. P. & T. A.

INTERCOLONIAL RAILWAY

LE ET APRES DIMANCHE, le 29 OCTOBRE 1911, les trains quitteront comme suit:

8.20 A. M.—Express pour Murray Bay via Rivière-Quelle Junction, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton, tous les jours, excepté les dimanches.

4.20 P. M.—Express pour Rivière-du-Loup, tous les jours, excepté samedi et dimanche.

5.40 P. M.—Express Maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney. Tous les jours, excepté samedi. Ce train ne se rend qu'à Ste-Flavie, le samedi.

12.50 P. M.—Express Maritimes pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours.

4.20 P. M.—Express pour St-Hyacinthe et Montréal. Tous les jours excepté le dimanche.

Pour autres informations et wagons d'ortois ou parloirs, s'adresser au bureau des billets de la cité Nos 7 rue du Fort et 32, rue Dalhousie. Téléphones : 530 et 90. S. J. NESTOR, Agent des billets pour la ville.

HAMEL & TESSIER

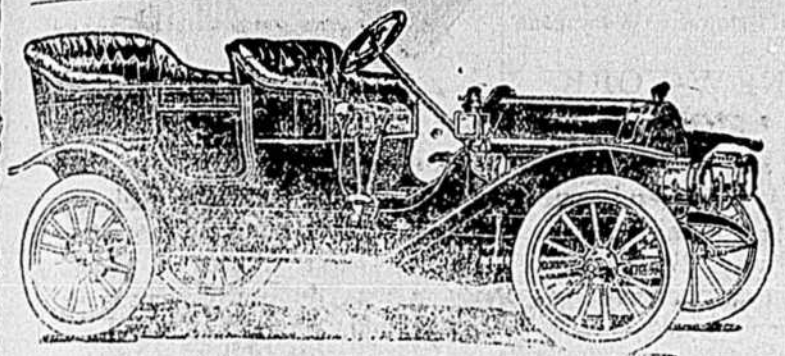
INGENIEURS CIVILS

Bâtisse de la Banque d'Haclouze

136, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

Telep one 2689

Les fameux chars McLaughlin et Ford font l'admiration des connaisseurs



Automobiles de louage à des prix modérés

Monsieur: Nous vous sollicitons bien cordialement de venir visiter à notre garage les fameux chars McLaughlin et Ford, vous trouverez un assortiment complet de ces deux célèbres marques de chars ainsi que toutes les accessoires nécessaires pour ces chars, je suis toujours en position de vous fournir les meilleurs renseignements ou démonstration que tout client désirent honorer de leur confiance. Vous promettant entière satisfaction étant en position de délier toute compétition, je demeure, Votre tout dévoué,

Jos. DeVarenes, 279 Rue ST-JOSEPH TEL. 2068

Les Prévoyants du Canada

ASSURANCE "FONDS DE PENSION" FONDÉE EN 1809

Table with 3 columns: Date (31 déc. 1909, 31 déc. 1910, 30 sep. 1911) and rows for Sections établies, Sociétaires actifs, Parts de pension, Actif de Fonds de Pension.

La progression ci-dessus parle eloquemment du passé; en 1911 l'actif du Fonds de Pension s'est augmenté de 124 p. c. sur les deux premières années réunies. Vous demandons à ceux qui savent compter, de continuer la progression pendant vingt ans, et de nous dire le chiffre du capital énorme dont disposeront Les Prévoyants du Canada lorsque le temps de payer des rentes sera venu.

ANTONI LESAGE, Gérant.

Bureau-ciel: 139, rue St-Pierre, Québec. A Montréal, Chambré 22 édif. La Patrie.

L. D. BLAIS

Ci-devant chez, BOSWELL & BROS

Comptable, liquidateur, agent d'immeubles, et marchand à commission.

Compromis entre créanciers et débiteurs, règlements de faillites et administration de succession.

Bureau: 125 rue Dorchester, TEL. 4148 QUEBEC.



Le Clavigraph "EMPIRE No 2" suit l'"EMPIRE No 1"

Durant de longues années, les experts de la Williams Mfg. Co. ont étudié toutes les améliorations qu'il soit possible d'apporter aux clavigraphes.

Ils ont ensuite étudié comment ces améliorations pourraient s'appliquer à l'EMPIRE.

Une étude sérieuse les a convaincu qu'il est impossible d'améliorer les principes de construction de l'EMPIRE.

Mais on a ajouté, de temps en temps, à tous les clavigraphes, des traits nouveaux-ajoutés grossièrement, en beaucoup de cas, aux vieux comme une arrière pensée.

Les efforts de la "Williams Mfg. Co." les ont réunis ces idées et les ont incorporées, comme partie intégrale de l'EMPIRE No 2, dont la construction est nouvelle du tout et qui est maintenant offert au public.

Demandez la brochure illustrée donnant les détails complets.

CLEMENT & CLEMENT

J. R. Chaloult, Prop. Québec

Phones: 1422, 1534.



VIGORA

Est reconnu comme étant une des meilleures préparations pour les chevaux ayant le soufre ou la toux. Son efficacité est prouvée par des milliers de guérisons.

M. J. B. MOBIN, Québec—Je me suis servi de VIGORA avec le plus grand succès. C'est la meilleure préparation que je connaisse pour les maladies des chevaux. H. DELISLE.

En vente chez tous les pharmaciens et épiciers. Dépôtaires, Montréal, Hudson, Hébert, 41, St-Sulpice. — Manufacturier, J. B. MOBIN, rue St-Joseph, Québec.

ART D'ARRIVER AU VRAI

PHILOSOPHIE PRATIQUE

PARI

JACQUES BALMES

L'on peut m'en croire; cette méthode est à la portée de chacun. Il n'en est pas de meilleure pour diriger l'entendement et régler la conduite. Quelquefois, il est vrai les passions s'exaltent jusqu'à pervertir la raison; l'homme est alors sous l'empire d'une sorte d'aliénation mentale; les règles seraient inutiles. Mais tel n'est point l'effet ordinaire des passions; le plus souvent elles ne font qu'offusquer l'intelligence; il reste au fond de notre âme une lumière affaiblie et vacillante, mais qui ne s'éteint pas. L'éclat de cette lumière se proportionne à notre vigilance; et malgré les plus épaisses ténèbres, au plus fort de la tempête, elle est comme un phare de vérité qui nous indique le port si nous avons appris à réfléchir, à douter de nous mêmes, à ne point regarder des clans du cœur des faux-follets, comme des guides qui peuvent supléer à la raison et nous montrer la route.

VI.—UN EXEMPLE

Les passions nous aveuglent; vérité banale que nul ne songe à contester. Ce n'est donc point la connaissance du principe abstrait et vague qui nous fait défaut, mais l'observation persévérante de l'influence des passions, la connaissance pratique et minutieuse des effets de cette influence sur l'entendement. Cette connaissance ne s'acquiert que par un long et pénible exercice.

Voilà pourquoi j'insiste, pourquoi je multiplie les exemples. Appeler l'attention de l'âme sur elle-même, n'est-ce point toute la philosophie?

Nous avons un ami dont les belles qualités nous charment, nous nous empressons en toute occasion d'exalter son mérite; nous ne pouvons mettre en doute son attachement, il a fait ses preuves. Une fois, cependant, il nous donne un motif de nous plaindre de lui, dès ce moment tout change. Ni son esprit n'est aussi brillant, ni son caractère aussi doux, ni son âme aussi belle, ni son commerce aussi aimable, ni son accueil aussi bienveillant; nous trouvons à reprendre en toutes choses. Le trait qui nous blesse a déchuré le voile, nos yeux enfin se sont ouverts.

Eh quoi! nous étions-nous donc trompés à ce point? Non; mais hier notre amitié nous empêchait de voir des imperfections que notre ressentiment exagère aujourd'hui. Nous n'avions point ima-

giné que notre ami pût nous refuser un service, témoigner peu d'empressement à nous obliger, oublier, dans un moment d'humeur, sa courtoisie habituelle. Toutefois, si l'on nous eût interrogés sur la possibilité du fait, avant l'épreuve: "Il est homme, aurions-nous répondu, et soumis aux faiblesses de l'humanité; partant la chose est possible." Pourquoi donc aujourd'hui cette sévérité? Qui ne le voit? nous avons été blessé. Ce qui pense, ce qui apprécie en nous, ce n'est pas la raison éclairée par des faits nouveaux, mais notre cœur irrité, ulcéré; nous croyons juger, nous ne faisons que sentir.

Il est un moyen de juger notre propre jugement. Imaginons que l'offense ne s'adresse point à nous. Les circonstances seront les mêmes, les relations également affectueuses, également intimes entre l'offenseur et l'offensé, il n'importe nous ne tirons point, du même fait, les mêmes conséquences. Nous reconnaitrons les torts de notre ami, nous les lui reprocherons, peut-être, avec une certaine émotion; nous aurons découvert, dans son caractère, un défaut qui nous était resté caché; mais nous ne laisserons point, pour cela, d'apprécier ses bonnes qualités; nous ne le jugerons point indigne de notre estime; les liens de notre amitié n'en seront pas moins étroits.

Que si nos changements peuvent avoir pour cause (et nous sommes forcé de le reconnaître) non point une erreur, un défaut, un tort, ou un caprice de notre ami, mais un défaut, un tort, une erreur, un caprice de notre propre cœur, convenons que le sentiment est un fond bien peu solide pour établir nos jugements. Combien de fois il nous suffirait, pour les rectifier, d'étudier les choses avec désintéressement et sang-froid!

VII.—NOS JUGEMENTS EN POLITIQUE

Nos amis sont au pouvoir; ils prennent certaines mesures contraires à la loi. "Les circonstances sont plus fortes que les hommes, raisonnons à leurs adversaires; un gouvernement ne doit point s'enfermer dans une légalité stérile; l'acte le plus légal peut devenir très illégitime. Il est pour les peuples et les gouvernements, comme pour les individus, un droit de conservation qui prévaut et

PARISINA

Tel est le titre de l'opéra nouveau de M. Gabriel d'Annunzio et de Mascagni

Il sera traduit en français

"Parisina", opéra de Gabriel d'Annunzio et de Mascagni, voilà une grosse nouvelle, et non point seulement pour l'Italie, mais pour Paris, puisque l'œuvre de l'illustre poète et du fameux maestro sera, dit-on, représentée à l'Opéra de Paris en même temps qu'à la Scala de Milan. Les pourparlers avec les directeurs de l'Opéra seraient déjà assez avancés; les journaux de Rome croient savoir que Mascagni en dirigera les répétitions; on dit même qu'il conduirait l'orchestre à la première. Évidemment bien parisien, n'est-ce pas?

"Parisina" est un opéra dramatique purement italien, mais non pas moderne et vériste; c'est une seconde "Francoise de Rimini". Donc, que ce nom n'induisse pas en erreur quelque ancien boulevardier. Rien de la "Parisina" de feu Roqueplan. Cette histoire, où il y a du sang, de la volupté et de la mort, est celle d'une authentique héroïne de la tragique famille des Malatesta. Personnages et époque sont pour d'Annunzio des préférés.

Le drame se passe dans les premières années du "Quattrocento". Nicolo d'Este, qui a dépassé le "mezzo eumindella vita" s'est laissé aller à la tentation de revivifier et de reflorir en épousant en secondes noces la jeune Parisina Malatesta. D'un premier mariage il a un fils, Ugo, assez jeune pour qu'il ne prenne pas son père. Mais la nature—du moins la nature telle que la voit d'Annunzio—suscite l'inévitable. Les deux jeunes gens s'aiment; ils découvrent et s'avouent leur coupable amour au cours d'un pèlerinage à Notre Dame de Lorette, où assaillés par une bande de pirates esclavons, Parisina et Ugo nourrirent leur funeste passion en li-

sant la légende de "Tristan et Isolde", comme Paolo et Francesca faillirent lisant "Lancelot".

Nicolo d'Este soupçonne la fidélité de sa femme. Il la surprend, en effet, dans un de ses entretiens d'amour et de désespoir avec Ugo. Celui-ci, entendant frapper à la porte, s'est caché poignard levé; il va frapper le rival qu'il devine caché. Parisina se jette au-devant en s'écriant: "C'est Ugo; c'est ton fils!" Après une scène déchirante, Nicolo d'Este prononce: "Vous mourrez l'un et l'autre". Mais il n'est pas lui-même l'exécuteur de sa vengeance; il livre les deux infortunés à la justice et le dernier acte nous les fait voir attendant dans un cachot souterrain du château de Ferrare la mort des adultères et des incestueux.

C'est, on le voit, un drame à violentes péripéties, à passions extrêmes, une vraie épopée italienne. L'ouvrage aura quatre actes; on sait dès à présent qu'il sera coupé comme l'opéra traditionnel.

L'imagination somptueuse de d'Annunzio ne manquera pas de fleurir cette sombre trame de maint épisode et tableau évoquant les fresques de l'époque et reposant la tension des nerfs par l'agrément du spectacle. Le poème entièrement achevé a été remis il y a un mois à Mascagni qui compose à toute vapeur, si l'on peut traduire ainsi sa déclaration qu'il se sent particulièrement inspiré. Il désirait depuis longtemps avoir un libretto de d'Annunzio ou adapté d'une des œuvres de son grand compatriote, d'Annunzio a répondu à ce désir en dérivant le poème original de "Parisina".

D'Annunzio traduira lui-même son poème en français.

PAIRES DE TRAITRES ET PAIRES D'AMIS

Laverne et Pelletier

Armand se promène bras dessus bras dessous, dans le district de Québec, avec le ministre des Postes. Dimanche dernier, il est allé pèrer à Lorette en compagnie de Pelletier et s'est félicité de se trouver en sa compagnie sur la même plateforme.

Et pourtant! Il n'y a pas deux mois Armand Laverne traitait Pelletier de traître et de lâche. Lui reprochant d'avoir préféré son portefeuille de ministre aux droits des catholiques de l'Ouest, Armand faisait le serment de ne plus rien avoir de commun avec ce pantin politique. Croyez m'en, criait partout Armand, Pelletier mérite la réprobation de tous parce qu'il a menti aux promesses qu'il a faites depuis quinze ans aux électeurs de la province de Québec.

Et maintenant c'est son meilleur ami! Il est heureux de s'unir à lui dans la vie politique! On avait bien raison de dire que le léger Armand était conduit par l'inconséquence et l'irréflexion. On avait bien raison d'écrire que c'était une tête de linotte.

Armand n'a pas de cœur, non plus. Que ne se rappelle-t-il les luttes écheantes que ce même Pelletier livra jadis dans les cantons de l'Est, alors qu'il prenait plaisir à traîner dans la boue le nom des Laverne. Au lieu de donner aujourd'hui à Pelletier le baiser Lamourette, que ne va-t-il blanchir le nom des Laverne des infamies et des injures dont ce même Pelletier a jadis souillé!

ON APPREHENDRE DES TROUBLES

En Chine

Hong-Kong, Chine, 10.—Plusieurs milliers de soldats qui étaient casernés dans la province de Kwang-Tung, ont déserté à Canton. On craint des troubles.

Un ancien gouverneur de Canton a été fait commandant des troupes, et il s'est mis en marche contre les pirates qui infestent la rivière de Canton. Des centaines de pillards ont déjà été exécutés. Les fonds du gouvernement sont épuisés, et on s'attend au retour de l'anarchie.

La flotte anglaise amène des régiments hindous à Hong-Kong pour renforcer la garnison. Sun-Yat-Sen s'est retiré à Macao.

LA SITUATION AU MAROC

On craint de nouvelles complications

Paris, 10.—Le général Lyautey, le nouveau gouverneur militaire du Maroc, s'est embarqué hier à Marseille à bord du croiseur "Jules Ferry" à destination de Tanger, d'où il se rendra à Fez. D'après l'Excelsior, ses ordres sont: "Frappez vite, frappez fort." On mande de Fez que la population appréhende de nouvelles complications et le gouvernement français a décidé d'envoyer des renforts au général Moimier, et en vue des hostilités probables, du côté des forces arabes.

DE LONDRES A NEW-YORK

En vingt-quatre heures

Londres, 10.—M. A. V. Roe, le mieux connu des aviateurs, prédit le jour où les hydroplanes pourront transporter mille passagers et remplacer les transatlantiques. Ces machines pourront faire cinquante milles à l'heure et seront aussi sûres qu'importe quelle invention de l'homme. Si la prédiction de Roe se réalise on pourra traverser de Londres à New-York en 24 heures et sans avoir le mal de mer.

SI VOUS AVEZ DU RHUMATISME

Lisez cette offre.

Boîte de 50cts gratis pour tous.

John A. Smith a commencé par se guérir lui-même à l'aide de son merveilleux remède pour le Rhumatisme, et il a entrepris de guérir tout le monde.

IL A GUERIT DES CAS DE 30 ET 40 ANS D'EXISTENCE.

D'après la théorie que "Voir c'est Croire", John A. Smith, de Milwaukee, veut faire les frais de procurer à n'importe qui l'occasion d'expérimenter son remède pour la guérison du rhumatisme. Pour cela, il se propose de distribuer gratuitement 50,000 boîtes parmi les personnes qui lui enverront leur adresse. M. Smith a souffert la torture et l'agonie

et dépensé une fortune pour les médecins et pour les remèdes annoncés, il ne voulait acheter rien autre chose avant de savoir ce que cela valait. L'échantillon fut envoyé, il en a acheté encore. Pour cela, il se propose de distribuer également 50,000 boîtes parmi les personnes qui lui enverront leur adresse. M. Smith a souffert la torture et l'agonie



JOHN A. SMITH

par suite du rhumatisme; il a essayé tous les remèdes connus et a complètement échoué à trouver du soulagement.

Il était parfois si dérangé qu'il faisait usage de morphine; en désespoir de cause, il essayait tout traitement après avoir fait des dépenses considérables pour frais de médecins. Il commença à étudier les causes du rhumatisme, et, à la suite de nombreuses expériences, trouva enfin une combinaison de drogues qui le guérissait complètement. Le résultat fut si satisfaisant pour tout son système qu'il donna à sa découverte le nom de "Tonique Gloria". Ses amis, ses parents, ses voisins qui souffraient du rhumatisme furent subseqüemment guéris et M. Smith en vint à la conclusion d'offrir son remède au monde.

Il trouva la tâche difficile car presque chacun avait essayé cent remèdes et plus, et on ne pouvait leur faire entrer dans l'esprit qu'il existait un remède pour le rhumatisme. Mais un vieux ministre de Seguin, Texas, E. U. A., lui écrivit qu'il essaierait le remède si M. Smith lui en envoyait un échantillon, mais comme il avait souffert depuis trente ans

Au collège U. C. Toronto, il a guéri M. J. Whitley, qui avait souffert atrocement. Fred. K. McDonald écrit du Sunny Brae, N. S. que "Tonique Gloria" l'a guéri d'un cas de rhumatisme dont il souffrait depuis nombre d'années. Il nous arrive de la rivière Meteghan, comté de Digby, N. E., une lettre d'Ambrise M. Malouin qui a été guéri d'une sévère attaque.

La première boîte d'échantillon a même guéri Madame B. Britt, 12 rue Powell, Guelph, Ont. Deux boîtes ont rendu la santé et le bonheur à Madame Gas. Wright, de Collinsville, Qué. Madame T. Delme, West Plain, Ont., écrit quelle pouvait misérablement se lamenter elle-même à cause du rhumatisme, mais que le "Tonique Gloria" l'a guéri tout à fait. M. George Lees, de Dundas, Ont. dit qu'il a essayé beaucoup de remèdes divers mais n'a trouvé aucun soulagement jusqu'à ce qu'il eût essayé le "Tonique Gloria", tandis que Clarence A. Scott écrit de "Tosleton, N. B. que c'est son impression qu'il doit sa vie à ce grand remède.

James McFarland, de l'Amable, Ont. nous relate un cas de 13 ans de souffrances que le "Tonique Gloria" a des succès réels, entre autres le docteur Quimiers, de l'université de Venezuela, a qui le consul américain l'aurait recommandé. Le résultat a été le même dans des centaines d'autres circonstances. Il a guéri des cas qui avaient résisté aux hôpitaux, aux drogues et à l'électricité; parmi ces cas il y en avait où il s'agissait de personnes âgées de plus de quatre-vingts ans.

M. Smith enverra une boîte d'essai, et son livre illustré sur rhumatisme, absolument sans frais, à tous les lecteurs de "LA VIGIE", car il désire que tout le monde profite de sa bonne fortune. Voici l'adresse complète de M. Smith:

JOHN A. SMITH 1216, Laing Bldg., WINDSOR, Ont.

QUEEN'S HOTEL

JOS. TREMBLAY, PROP.

Plan américain et européen

Repas à toute heure Table d'hôte et à la carte Liqueurs et vins supérieurs

Coin des rues du Pont et DesFosses

TELEPHONE 2350

ON DEMANDE. — Un homme sobre, actif et honnête

comme agent du district pour les comtés de Lévis, Lotbinière, Dorchester, Bellechasse, Beauce et Mégantic. Pour toutes informations s'adresser à l'Union St-Joseph du Canada, Boîte 556, Ottawa, Ont.

Votre tout dévoué, DR O. J. ROCHON, Organisateur en chef.

Charles Vezina, Enrg.

Entrepreneur Plombier et Electricien Appareils de chauffage et poêles de cuisine de tous genres Assortiment complet d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes. Maison fondée en 1876 Téléphone 2224 119 et 123 Rue du PONT

CONCOURS HIPPIQUE

Pour l'occasion, taxes réduites, au prix d'un simple billet de 1ère classe, aller et retour, plus 50c. pour billet d'admission au concours. Bon à partir du 4 au 10 mai 1912 inclusivement, pour revenir jusqu'au 15 mai 1912. Pour plus amples informations, s'adresser au No 10, rue Ste-Anne et No 6, rue Dalhousie, Phone: 567 ou 73.

TABAC CHAMPLAIN à fumer et chiquer

Vente à l'encan de chevaux

HOTEL DEVILLE Bureau du Greffier de la Cité

AVIS PUBLIC est par le présent dont né que six ou sept chevaux appartenants à la brigade du feu de Québec seront vendus à l'enchère publique vendredi, le 3 MAI PROCHAIN, 1911, à DIX HEURES DU MATIN, chez M. O. E. Moffat, médecin vétérinaire, coin des rues de l'Eglise et Ste-Marguerite. On pourra voir les chevaux en question à l'adresse ci-dessus le matin ne l'encan.

Par ordre, AUG. MALOUIN, Secrétaire. Comité du feu.

PARTS A VENDRE

Neuf parts d'une compagnie d'imprimerie à vendre. S'adresser B. G. "La Vigie"

M. J. A. LANGLAIS

TIENDRA UNE ASSEMBLEE DIMANCHE APRES-MIDI LA HALLE ST-PIERRE, BEAU OU MAUVAIS TEMPS. DIMANCHE SOIR A ST-MALO ET A STADACONA.

LES ORATEURS DISTINGUES A DRESSERONT LA PAROLE.

TABAC ROSE QUESNEL doux et naturel

Si "M. Tellier arrivait au pouvoir

Que seraient les chefs dans un ministère bleu à Québec.

Quelle garantie avans-nous de l'honorabilité des chefs conservateurs du jour?

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les noms des hommes qui seraient probablement partie du ministère Tellier au cas bien improbable où le peuple de cette province renouvelerait son acte insensé du 21 septembre dernier.

Naturellement à tout seigneur tout honneur, M. Tellier étant chef, au moins de nom, lorsque son parti est dans l'opposition, devait continuer à occuper ce poste si le sort du vote lui était favorable.

Nous l'avons déjà dit, nous croyons à la parfaite honorabilité de M. Tellier comme citoyen. Nous croyons même qu'il est sincère quand il promet la lune aux électeurs de cette province. Seulement il est dans la même position qu'étaient MM. Monk, Pelletier, et Nantel l'été dernier. A l'approche d'une élection on se laisse entraîner par l'esprit de parti; la soif des honneurs nous monte quelque peu au gosier; on se laisse emporter par ce que l'on croit être son devoir à l'égard du parti auquel on appartient et... on critique le gouvernement par principe pour gagner le pouvoir.

Mais M. Tellier malgré son honorable que l'on voudra vous ne ferez certainement pas admettre à un homme impartial qu'il est exempt des passions politiques. Il est entraîné comme les autres par le courant. Ce qui guide aujourd'hui M. Tellier c'est la soif du pouvoir pour lui et les roquets qui jappent à ses talons depuis si longtemps pour le faire avancer.

Mais M. Tellier malgré son honorable doit se souvenir des promesses faites par lui et ses amis politiques lors de la campagne de 1892.

M. Tellier a parcouru les campagnes de cette province pour essayer de renverser le gouvernement de Mercier. Comment M. Tellier et les conservateurs ont-ils réussi alors à obtenir la confiance de l'électorat de cette province? En faisant de belles promesses comme ils en font aujourd'hui.

Ont-ils tenu parole? Ils avaient promis de ne pas augmenter la dette. En cinq ans, ils l'ont augmentée de plus de neuf millions!

Ils avaient promis de ne pas emprunter. En cinq ans ils ont

emprunté près de vingt-trois millions!

Ils avaient promis des surplus. En cinq ans, ils accumulèrent des déficits pour une somme de \$1,739,332!

Et les taxes! Ils avaient promis de ne pas taxer. Chaque jour, durant cinq ans, ils ont imposé de nouvelles.

Quelle garantie avans-nous que M. Tellier ne mentira pas à ses promesses de 1912 comme il a menti à ses promesses de 1892?

Si d'ailleurs M. Tellier est si honorable pourquoi laisse-t-il son nom allié à ceux des traitres Pelletier et Monk; si M. Tellier et si honorable pourquoi M. Bourassa en qui les bleus avaient toute leur confiance, pourquoi M. Bourassa dont le nom était pour eux synonyme d'honnêteté, a-t-il abandonné le chef de l'opposition au moment si critique d'une lutte électorale. Si M. Tellier est si honorable pourquoi garde-t-il comme lieutenant celui qu'il appelait autrefois "Ti-Jean Sans Tête"; pourquoi accepte-t-il des candidats comme M. Girard dans Chicoutimi et tant d'autres!

Passons maintenant aux lieutenants. M. Tellier a fait de M. Prévost son premier lieutenant dans le district de Montréal. Il n'est pas une insulte, pas une injure qui n'est été adressée à M. Prévost alors qu'il faisait partie du ministère Gouin. Si M. Tellier arrivait au pouvoir, il mettrait sans doute M. Prévost à son ancien poste, au ministère de la colonisation. Après tout ce que Bourassa, Lavergne, Tellier, et autres ont dit de M. Prévost, allons nous le mettre à la tête des affaires publiques de cette province? Allons-nous faire la folie de réélire un homme qui a été la honte des Canadiens-Français en France et en Belgique?

Passons au deuxième lieutenant. M. Lavergne a infiniment de talent; mais comme le disait Sir Lomer Gouin ici, la semaine dernière, la voile est trop grande pour le gouvernail. M. Lavergne a été l'un des auteurs de la chute de Laurier. Il nous a promis mer et monde, le rapel de la loi et de la marine, le règlement de la question des écoles, etc. Nous savons quelle a été la suite de ces promesses. Allons-nous écouter encore une fois M. Lavergne?

SEPT PERSONNES SE NOIENT A FORT LAKE

Fox Lake, Ill., 10. — Sept personnes, dont six sont de Chicago, se sont noyées dans le lac, pendant une violente tempête qui a eu lieu la nuit dernière. Elles étaient parties pour faire une promenade sur le lac, hier soir. On entendit pendant la soirée, des appels au secours venant du lac. Des canots-automobiles se mirent immédiatement à la recherche des personnes en détresse, mais on n'en trouva pas trace.

UN LEPREUX SE PROMENE DANS LES RUES DE MONTREAL

Montréal, 10.—La lépre est-elle dans nos murs? On le croit au bureau municipal d'hygiène. Hier matin, le docteur Louis Laberge a reçu un coup de téléphone, l'avertissant qu'un lépreux avait été vu dans une buanderie chinoise de la partie Est. Le docteur a été chargé de faire rapport. L'homme suspect est un chinois récemment arrivé d'Orient, par le Pacifique. S'il est trouvé atteint de lépre, il sera immédiatement déporté.

FRANCE ET ESPAGNE

A Paris dans les milieux diplomatiques on est intrigué par l'intransigeance des hommes d'état de Madrid

Dans les milieux diplomatiques à Paris, on garde une extrême réserve au sujet des pourparlers avec l'Espagne, mais il est visible qu'on est de plus en plus intrigué par l'intransigeance des hommes d'Etat d'au-delà des Pyrénées et que certaines hypothèses qui avaient été rejetées tendent à s'accréditer.

La réponse du gouvernement espagnol aux dernières propositions françaises, sans y opposer un refus absolu établit une discussion à propos de celles-ci. Tout d'abord, le gouvernement de Madrid déclare qu'il est très difficile de se rendre un compte exact des demandes de la France au sujet de la vallée de l'Ouergha, attendu que les cartes françaises et espagnoles, relatives à cette région, diffèrent complètement. Il est bon de faire remarquer en passant que cette objection n'est pas nouvelle. A notre connaissance, il y a au moins un mois que les Espagnols l'ont soulevée, et il nous semble que, depuis, on aurait dû s'efforcer de l'aplanir.

En réalité, l'Espagne consent à céder à la France une portion de la rive droite de l'Ouergha — c'est-à-dire une partie de ce que celle-ci réclame — mais refuse de lui faire la moindre concession sur la rive gauche, parce que ce serait trop amoindrir l'hinterland de Melilla.

La France va répondre à la note espagnole et la discussion continuera. Il n'y a aucune raison, d'ailleurs, pour que cette discussion s'éternise pas. Il serait vraiment temps, cependant, de laisser entendre à Madrid que la bonne volonté du gouvernement français ne saurait aller plus loin.

Voici ce qu'a dit, à ce propos, une personnalité compétente: "Jusqu'à présent, nous savons que se produiraient dans les pourparlers avec l'Espagne tenaient au désir des hommes d'Etat espagnols de pouvoir se flatter d'avoir remporté une sorte de succès diplomatique. Nous ne mettrions pas en doute que ces difficultés seraient finalement surmontées; mais, aujourd'hui, on peut de-

mander s'il n'y a pas autre chose et si la tactique du cabinet de Madrid ne tend pas, purement et simplement, à provoquer une rupture.

"Il est singulier qu'à mesure que le gouvernement français s'est montré plus conciliant (il lui est à peu près impossible maintenant d'aller plus loin dans cette voie), son interlocuteur retirait ses propositions antérieures, comme si son but était de rendre toute entente impossible.

"Si, en définitive, les longs pourparlers franco-espagnols aboutissent à une rupture, on pourrait conclure avec une quasi-certitude ce qui suit:

"1. L'Espagne a cherché cette rupture; 2. Cette rupture devant lui causer de redoutables difficultés au Maroc, sans aucun avantage compensateur, il faudrait chercher à cette attitude une raison d'ordre diplomatique générale; 3. L'Espagne a lié partie, d'une façon plus ou moins nette, avec une puissance qui a intérêt à ce que la question marocaine reste pratiquement ouverte; c'est à savoir, avec l'Allemagne.

"Voilà ce qu'on concluerait; mais je tiens à vous dire que si cette hypothèse vient naturellement à l'esprit, je ne la tiens pas encore pour fondée. Je crois toujours à un accord final, si cet accord n'intervient pas, j'admets définitivement l'hypothèse envisagée."

"Nous devons dire que, dans les milieux gouvernementaux, quoiqu'on soit étonné et lassé par les difficultés soulevées constamment à nouveau par l'Espagne et qu'on reconnaisse que les pourparlers ne pourront plus aller bien loin, on est toujours disposé à croire qu'une entente interviendra.

Toutefois, on incline à penser que l'accueil que recevra à Madrid la prochaine réponse de la France permettra de se rendre compte de la possibilité d'un accord ou d'une rupture; ce qui prouve, que la foi dans l'entente a un peu baissé depuis quelques jours.

ECLATANTE VICTOIRE EN PERSPECTIVE DANS LE DISTRICT DE MONTREAL

La journée du 15 mai prochain comptera sans doute parmi les plus brillantes et les plus glorieuses dans l'histoire du parti libéral. La lutte est engagée avec ardeur dans toutes les parties de la province mais avec un avantage évident pour les libéraux qui ont derrière eux tout un passé d'œuvres fécondes. Sir Lomer Gouin a déclaré, hier, que les apparences étaient des plus satisfaisantes et qu'il était absolument certain d'être ramené au pouvoir par une forte majorité. M. Décarie, le secrétaire provincial, n'est pas moins confiant dans l'issue de la lutte.

Les libéraux feront des gains substantiels dans le district de Montréal et reprendront certainement aux conservateurs le comté de Jacques-Cartier où M. Considine sera battu par une forte majorité. M. G. A. Simard est à peu près certain de battre M. Patenaude dans Laprairie, tandis que M. Plante sera certainement supplanté par M. Robert dans Beauharnois.

Les meilleures nouvelles arrivent de tous les comtés ruraux où la politique des bons chemins est plus populaire que jamais et où l'on applaudit à la politique progressive du gouvernement Gouin.

DECLARATION SENSATIONNEL D'UN INGENIEUR DU "TITANIC"

Londres, 10.— La preuve a été faite à l'enquête de la Commission du Commerce sur le désastre du "Titanic", que les portes de quatre compartiments étanches furent ouvertes, après avoir été fermées du pont, lorsque se produisit la collision.

Cette déclaration a été faite par Thomas Dillon, l'un des ingénieurs. On ouvrit ces portes afin de permettre à l'équipage d'atteindre les pompes.

L'ordre fut donné par le mécanicien-en-chef. L'avocat qui représentait la ligne White Star a prétendu qu'une fois les compartiments étanches fermés on ne pouvait plus les ouvrir que du pont du navire.

Cependant Dillon a déclaré, sous serment, devant le tribunal, qu'après que les compartiments étanches eurent été fermés du pont, le mécanicien-en-chef lui ordonna d'aller avec ses hommes aux pompes qui se trouvaient dans la chambre des chaudières No. 5.

Afin de se rendre là, Dillon et ses hommes durent ouvrir les portes de quatre cloisons étanches, ils laissèrent les portes ouvertes.

En réponse à une question de lord Mersey, Dillon dit qu'il ne put se rendre aux pompes de la chambre No. 5, car il y avait trop d'eau dans cette chambre. L'eau commençait même à envahir la chambre No. 4.

Dillon s'écroula sur le pont. Il fut entraîné environ à deux brasses de profondeur par la suction. Il était sans connaissance. Il se souvient d'avoir nagé pendant 20 minutes avant de perdre connaissance.

Il dit qu'après la plongée du navire, il vit au moins 1,000 personnes qui, comme lui, nageaient ou étaient supportées par les ceintures de sauvetage. Il ne vit pas de femmes dans l'eau.

James Johnson, commis de bord, dit que la conduite de M. Bruce Ismay a été parfaite pendant toute la catastrophe. Il s'est conduit avec bravoure et comme un vrai Anglais.

Johnson a déclaré que l'officier qui commandait la chaloupe sur laquelle il se trouvait, voulut retourner sur les lieux de la catastrophe, après que le navire eût sombré, mais les femmes ne voulurent pas y consentir. Johnson dit que la chaloupe aurait pu prendre encore six personnes.

FATALE EXPLOSION D'UN FOURNEAU

Trois hommes sont tués.

Cleveland, Ohio, 10. — Trois hommes ont été tués et une vingtaine ont été gravement blessés, de bonne heure ce matin, par l'explosion du fourneau central de la fabrique de fils de fer de l'American Steel and Wire Co. On pense que certains des blessés mourront. Deux des morts n'ont pu être identifiés tant ils ont été défigurés par le métal en fusion. On croit que l'explosion a été causée par l'inflammation d'une accumulation de gaz en fusion.

EXEMPLE ET COMPARAISON

Le Temps de Paris jette une lumière curieuse sur la différence de mentalité entre les races anglo-saxonnes et les races latines.

A L'OCCASION DE LA PERTE DU TITANIC

Il y a eu dernièrement en Angleterre, à la chambre des lords, une courte discussion qui dit avec raison le "Temps", de Paris, a jeté une lumière curieuse sur la comparaison souvent établie entre les races anglo-saxonnes et les races latines. Et cette comparaison, dans le cas actuel, n'est pas à l'avantage des secondes.

Il s'agissait de la perte du "Titanic". Nous avons fait ressortir ce qu'a eu d'extraordinaire le procédé adopté par le sénat américain. Le "Titanic" battait pavillon anglais, et en matière maritime, il n'y a, surtout un temps de paix, point d'exception à la règle de l'inviolabilité du pavillon. Dans certains cas, nettement définis et apremment discutés, cette règle a subi des restrictions: droit de visite, patente, sanitaire, etc. Mais quand il s'agit de police maritime, d'enquête sur des fautes présumées, de sanctions contre les officiers, seul est compétent l'Etat dont le navire porte les couleurs. Or, les autorités américaines se sont comportées comme si le "Titanic" eût été un vaisseau américain. Non seulement elles se sont saisies de l'enquête, sans aucune intervention ou consulaire de l'Angleterre, mais elles ont retenu, par un acte sinon arbitraire, du moins unilatéral, des témoins étrangers qui n'étaient pas inculpés et qui, en droit strict, auraient pu contester la légitimité de la contrainte qui leur était imposée. Le gouvernement britannique n'a pas protesté.

C'est de quoi lord Stanhope, lord Lansdowne et lord Halsbury lui ont demandé compte avec beaucoup de mesure, mais non moins de netteté. "Vaut-on créer un précédent, a interrogé lord Stanhope, en cas de guerre, par suite de la faculté d'intervention ouverte à toute nation qui aura des passagers à bord d'un navire belligérant? Les témoignages recueillis par le sénat américain feront-ils autorité en Angleterre? Les Etats-Unis auraient-ils admis de la part des autorités britanniques pareil procédé?"

Lord Lansdowne, tout en reconnaissant les raisons de fait qui ont inspiré les Etats-Unis et l'utilité de recueillir des informations rapides, a rappelé que l'enquête américaine "à l'égard d'un navire britannique, battant pavillon britannique, naufragé en plein océan, est un fait inhabituel et contraire à tous les précédents."

Lord Halsbury, en s'abstenant de discuter le cas, a cru devoir observer que "la question de la nationalité des navires naufragés n'est pas une simple question de saxon."

chicane judiciaire mais une question de suprême importance".

Lord Morley a répondu, au nom du gouvernement en exprimant d'abord le regret que le débat ait été engagé. Il a affirmé ensuite—mais pour notre part nous ignorons sur quel texte on quelle jurisprudence s'appuie cette affirmation— "qu'une nation a le droit d'ouvrir une enquête sur le naufrage d'un navire étranger dans lequel ses nationaux ont péri". Lord Morley a ajouté cependant—ce qui justifie notre opinion juridique—que le cas ne s'est jamais présenté. Il a dit encore qu'aucune communication n'a été échangée au sujet de cette procédure inhabituelle entre les deux gouvernements. Il a conclu que l'enquête anglaise sera libre; qu'au surplus rien n'interdisait aux Etats-Unis de retenir les témoins, à condition que ceux-ci fussent traités avec égards. Après quoi, l'incident a été déclaré clos.

Le "Temps", après avoir résumé le débat de la chambre des lords ajoute:

"Nous sera-t-il permis de conseiller aux Latins que nous sommes et aux Lotins qui sont nos voisins italiens de méditer ce cas? Les polémiques provoquées des deux côtés des Alpes par des conflits de droit maritime, plus normaux cependant, puisqu'ils résultent de l'état de guerre, sont encore dans le souvenir de tous. N'eût-il pas été possible de pratiquer des deux côtés, le sang-froid dont les Anglo-Saxons nous donnent un si bel exemple? Les Italiens n'auraient-ils pas dû, conscients de la loyauté de la France depuis dix-ans, résister à cette manie de persécution qui leur faisait voir partout où la contumace relâche en tous cas plus rapidement les navires français qu'une erreur avait fait arrêter? Et nous-mêmes, Français, ou du moins certains d'entre nous, n'avons nous pas cédé à une nervosité excessive en dénonçant une maladresse comme une injustice et à notre pavillon? Ne le Talleyrand, souffleté, disait: "Quel coup de poing j'ai reçu!" Italiens et Français ont transformé en souflet une bagarre qui n'était pas légitime. Qu'y ont-ils gagné, les uns et les autres?"

"Entre deux peuples, dont la communauté d'intérêts sur beaucoup de points du monde contribue à la communauté de race, ce regrettable malentendu, dont les traces n'ont pas encore tout à fait disparu, ne saurait durer. N'empêche que l'exemple des Anglais et des Américains mérite leur attention et qu'on peut espérer une cure de calme anglo-saxon."

Jolie place pour construire des cottages

Nous avons eu le plaisir aujourd'hui d'avoir une entrevue avec le président de la Compagnie du parc Jacques-Cartier Ltée, M. C. J. Lockwell, au sujet de la propriété que la Compagnie offre en vente par lots à bâtir situés sur les bords de la rivière St-Charles et de la rivière Lairet. Avant examen des plans, nous ignorons qu'il existait dans le centre de la Ville. Pour ainsi dire, un aussi joli coin de terre. Tous les terrains du Parc Jacques Cartier sont situés merveilleusement sur les bords des Rivière St-Charles et Lairet. Comme l'éclusement de la Rivière St-Charles est chose décidée, et que les soumissions seront demandées prochainement, nous avons cru intéresser nos lecteurs en leur rendant compte du plus beau centre de construction de notre Ville. Nous sommes persuadés que les lots du Parc Jacques Cartier sont l'idéal de ceux qui veulent se construire une maison là ou il y a de l'air et ou il y aura une nappe d'eau de 10 à 15 pieds de profondeur, ce sera une Venise Québecquoise, et comme valeur foncière, les lots du Parc Jacques Cartier, seront certainement à un prix de fantaisie et de luxe d'ici à quelques années. Nous conseillons donc fortement à tous nos amis et au public avide de faire une spéculation sérieuse de prendre la peine d'aller au bureau de la Compagnie 88 rue St-Pierre, et de consulter les plans et les conditions d'achat de ces terrains qui sont offert en vente à des conditions très facile. C'est aussi notre intention de tenir le public au courant de la vente de cette parti de la ville, et nous aurons occasion d'en parler.

LE PARC JACQUES-CARTIER

C. J. LOCKWELL, Président et Gérant. - - - 88, rue St-Pierre, QUEBEC.

FAITS DIVERS

LE NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE ET LE CONSEIL DE VILLE.

La seconde lecture pour l'adoption du règlement No. 23, concernant l'éclairage de certaines parties de la cité, pour laquelle la présence des deux tiers des membres du conseil est requise a été renvoyée à la prochaine séance qui doit avoir lieu le 21 courant.

Comme on le sait la ville propose d'adopter un système d'éclairage moderne sur poteaux décoratifs comme on peut en voir dans les grandes villes américaines et même du Canada.

La motion de l'échevin Martin a l'effet que la taxe des compagnies d'assurance sur le feu soit proportionnelle à leurs affaires afin de leur permettre la concurrence et la diminution de la taxe et d'en amener la réduction des taxes a été également renvoyée à la prochaine séance, n'ayant pas le quorum voulu.

LA COMPAGNIE DE LA TRAVERSE DE LEVIS

L'échevin Dinan a donné avis de motion à la séance du conseil, hier soir, qu'à la prochaine session du conseil, il proposera que l'ingénieur de la cité soit autorisé d'écrire à l'inspecteur maritime du gouvernement, de voir à ce que la compagnie de la "Traverse de Lévis, Limitée", munisse ses bateaux des appareils nécessaires et conformes à la loi en cas d'accident.

LE CONSEIL DE VILLE ET LE DESASTRE DU "TITANIC"

Sur proposition de l'échevin Lavigne, secondé par l'échevin Pothier, on a adopté à la séance du conseil de ville, hier soir, une résolution suggérant aux autorités fédérales d'adopter une législation leur permettant de passer une loi concernant les compagnies océaniques, afin d'empêcher la répétition de désastres maritimes semblables à celui du "Titanic".

La résolution, telle qu'adoptée par le conseil de ville est dans le même sens que celle de la Chambre de Commerce et dont nous donnons la publication dans le temps.

AVIS

Préparons-nous pour l'excursion du "Royal", à Montréal, le 15 Juin. Ce sera l'excursion par excellence de l'année.

FEU M. BEDARD

Nous avons appris avec regret la mort de M. Zéphirin Bédard, dieux à l'Action Sociale, arrivée dans la soirée de jeudi, à sa résidence de la rue Notre-Dame des Anges.

Il était âgé de 41 ans et célibataire.

Il était le frère de M. l'abbé Bédard, curé de Hartford, Conn., et de M. A. W. Bédard, cordonnier de cette ville.

LA COUR LUI ACCORDE LA SOMME DE \$1,070

Le juge McCorkill a rendu jugement hier, en Cour Supérieure, contre la Compagnie Electrique de Dorchester, la condamnant à payer à M. Héloïde Roy, la somme de \$1,070 pour dommages.

C'est à la suite de dommages causés à sa propriété par une cellule construite par la compagnie sur les bords de la rivière St-Charles, que M. Roy a réclamé la somme de \$6,000.

La décision de la Cour ne lui accorde que \$1,000 de dommages et la compagnie devra en plus payer les frais et intérêts de la cause.

L'EMPRESS OF IRELAND

L'Empress of Ireland, de la ligne du Pacifique Canadien, lieutenant Foster, venant de Liverpool, est maintenant attendu ici dimanche matin vers 6 heures.

On le rapportait hier, à 230 milles à l'Est de Cap Race à 7 h. 30 p. m.

En plus d'une forte cargaison, le paquebot porte au-delà de 1,540 passagers.

CHEZ LE RECORDER

Six disciples de Babelus ont été tenus hier devant le recorder Dery, et condamnés à des amendes variant de \$3. et \$5. et les deux ou 3 et 15 jours de prison.

La plupart sont des étrangers à la ville.

L'USINE DE LA CIE DE TOURNAGE

Incendie à St-Romuald

Un incendie qui s'est déclaré jeudi soir à la Cie de "Tournage" de St-Romuald, a causé pour quelques centaines de piastres de dommages en partie couverts par les assurances.

Le feu s'est déclaré vers 8 h. 30, dans la bâtisse où se fait l'emballage des marchandises, et on suppose qu'il a été allumé par le fourneau de l'usine, bien qu'il n'ait pas été chauffé depuis quatre heures.

Les pompiers volontaires ont fait un excellent travail, puissamment aidés par la bonne pression de l'eau, ils réussirent à maîtriser les flammes à la bâtisse et le corps principal des usines a été épargné.

La bâtisse incendiée mesurait 30 pieds sur 40 et venait d'être terminée tout récemment.

C'est la deuxième fois en une année que l'usine de la Cie de "Tournage" de St-Romuald est incendiée.

AURONS-NOUS UN ARENA ?

Le comité exécutif de la Commission d'Exposition, s'est réuni, hier soir, à l'Hotel de Ville, S. H. le maire Drouin y assistait et on y a discuté des choses de la plus haute importance intéressant l'exposition provinciale puisque même l'exécutif a discuté l'opportunité de construire un Arena sur les terrains de Stadacona. Cette Arena servirait comme bâtisse permanente pour fins d'exposition, en outre de l'utilité qu'elle pourrait avoir comme lieu sportif et salle de concerts.

FEU Mme ELZEAR LEPINAY

Nous avons appris avec un profond regret, la mort de Madame Elzéar Lépinay, née Esodie Bazin, épouse de M. Elzéar Lépinay, de la société Faguy, Lépinay et Frère, arrivée cette nuit à l'hôpital St-Luc, après quelque temps de maladie.

La défunte était âgée de 48 ans et 5 mois et elle laisse pour pleurer sa perte plusieurs enfants et un époux inconsolable.

A la famille Lépinay, nous offrons nos sincères sympathies.

SERVICE DES SIGNAUX

3 h. 30 p. m. Québec, 10.

Point au Père, 157—Plusieurs, Ouest.

Petit Métis, 176—Plusieurs, O. Montant à 1 h. 30 p. m. Gaspésien.

Cap Chatte, 234—Nuageux, fort ouest, descendant à 11 h. a. m. City of Sydney.

Rivière Martin, 254—Nuageux, fort N. O. Montant à 12 45 p. m. Cruiser.

Pointe de la Renommée, 335.—Nuageux, N. O. Utenia à 22 milles à l'est, à 8 h. 47 a. m.

Cap Ray, 553.—Clair, F. O. descendant à 9 h. a. m. Zieten.

Cap Ray, 563.—Mouillmouth, à 150 milles au S. E., à 6 h. 30 a. m.

EN HAUT DE QUEBEC

Longue Pointe, 134.—Clair, nord.

Verehères, 120.—Clair, N. O. Montant à 1 h. 15 p. m. Sokoto.

Descendant à 12 h. 30 p. m. Manchester Trader.

So. ci. 109.—Clair F. N. O. Montant à 1 h. 35 p. m. Ariel.

Descendant à 1 h. 20 p. m. Barge à vapeur.

St-Jean, 45.—Clair, F. N. O. descendant à 2 h. 35 p. m. Virginian.

SPORT

BASEBALL

Joutes d'Exhibition

Il y aura dimanche après-midi, plusieurs parties d'exhibition. Le Royal rencontrera le C. B. sur le terrain de ce dernier. Cette partie attire l'attention de tous les amateurs attendu que ce sera la première joute de baseball, de la saison, en cette ville.

Nul doute qu'il y aura foule.

Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et externe des hôpitaux de Paris.

SPECIALITE : Accouchements malades des femmes et des enfants.

BUREAU et RESIDENCE

361, Rue St-Joseph

Tél. 3653. 15 11 12

Residence : 5 Collins. Tél. 1091

LIONEL CANNON

NOTAIRE

Bloc Banque d'Hochelaga

136, rue St-Pierre. QUEBEC

TABLEAU ELECTORAL

Les candidats aux élections du 15 mai

COMTES	MINISTERIELS	OPPOSITIONNISTES	INDEPENDANTS
Argenteuil.....	John Hay	C. Slater	
Arthabaska.....	Paul Tourigny	Arthur Gilbert	
Bagot.....	Frédéric-Hector Daignault.	Tancrède Marcell	
Beauce.....	Joseph-Arthur Godbout.	L.-U. Talbot, N. Roy	
Beauharois.....	A. E. Robert	Arthur Plante	
Bellechasse.....	Antonin Galipeault.	Emile Gelly	
Berthier.....	Jos. Lafontaine.	Dr. Gaboury	
Bonaventure.....	John-Hall Kelly.	Arthur Beauchêne	
Brome.....	William-Frédéric Vilas.	M. Holmstead	
Chambly.....	Eugène-Merrill Désautiers	L. T. Marchal	
Champlain.....	Pierre Calette Neault	G. Labossionne	
Charlevoix-Saguenay.....	Clis Bélatge.	Pierre D'Anteuil	
Châteauguay.....	Honoré Xerier.	H. Desloiers	
Chicoutimi.....	Honoré Petit.	G. Delisle	
Compton.....	M. Scott	A. W. Girard	
Deux-Montagnes.....	Dr R.-E. Payer	A. Sauvè	
Dorchester.....	Alfred Morisset	G. Hamel	
Drummond.....	L'hon. Le-Jules Allard.	A. Mercure	
Frontenac.....	Dr G. Grégoire	Edz. Roberge	
Hochelaga.....	Dr G. Lemieux	M. D. Guay	
Huntingdon.....	Séverin L'Orneau	Francis Fautoux	
Iberville.....	William-H. Walker.	M. Muir	
Les de la Madeleine.....	Joseph Alédric Benoit	R. T. Huot	
Joliette.....	A. Geoffrion	P. Cousineau	
Kamouraska.....	J.-O. Gaudouy	J.M. Teller	
Labelle.....	A. Stein	Julius Langlais	
Lac-Saint-Jean.....	A. Fortier	J. C. Langlois	
Laprairie.....	J.B. Charbonneau	M. Verreault	
L'Assomption.....	Geo. A. Simard	E.L. Patenaude	
Laval.....	Valter Reed	P. Mathieu, J. Prévost	
Lévis.....	Joseph-Wenceslas Lévesque.	Jos. Renard	
L'Islet.....	Pierre-Marie Lacroix Roy.	A. Bernier, Evans Guay	
L'Orléans.....	L'hon. Joseph-Edouard Caron	O. Morin	
Maisonrouve.....	Joseph-Napoléon Francoeur.	Cap. Baker	
Maskinongé.....	L'hon. J. Décaury	L'échevin Garceau	
Matane.....	Rodolphe Tonville	George Lafontaine	
Mégantic.....	Donat Caron.	J.E. Gagnon	
Missisquoi.....	Jos. Demers	D.H. Pennington	
Montcalm.....	Jos. J. B. Gosselin	F.-X. Giroux	
Montmagny.....	O. Lapierre	Jos Sylvestre	
Montmorency.....	Dr Masson	Armand Lavergne	
Montréal.....	L'hon. Ls. Alex. Taschereau.	A. Lavergne	
Montréal-Dorion.....	N. Arand, ouv. G. Mayrand	G.A. Pariseau	
Montréal-Laurier.....	J. B. E. Poirier	A. Germain	
Montréal-Sainte-Marie.....	R. Brunet	J. A. Beauchien	
Montréal-Saint-Jacques.....	Napoléon Séguin	R. Monbriand	
Montréal-Saint-Louis.....	Clément Robillard	Chs. Bruchési	
Montréal-Saint-Laurent.....	Godfroy Langlois	N. Sperker	
Montréal-St-George.....	John T. Finnie, L. Boyd	C. E. Gault	
Montréal-Sainte-Anne.....	M. Legrand	Denis, Tansey	
Napierville.....	Michael James Walsh	J. A. Labelle	
Nicolet.....	G. Bouchard, Doris, libéral	J. Gravel	
Ottawa.....	L'hon. Chs. Ramsay Devlin	G. A. Campbell	
Portneuf.....	Ferd. Ambroise Gendron	Edmond Chassé	
Québec-Centre.....	Tancrède Charles Gaboury	Roméo Langlais.	
Québec-Comté.....	L'hon. Sir Lomer Gouin	A. Taschereau	
Québec-Est.....	Eugène Leclerc	Alphonse Huard	
Québec-Ouest.....	Cyrille F. Delage	Charles Smith	
Richelieu.....	Ls. Alfred Létourneau	Dr Desjardins	
Richmond.....	Hon. John C. Kaine	W.E. MacIver	
Rimouski.....	M. Pelouin	Eng. Sasseville	
Rouville.....	L'hon. P. S. G. Mackenzie	G. Ars	
Saint-Hyacinthe.....	Auguste Tessier	E. Guimont	
Saint-Jean.....	J. Edmond Robert	I.A. Sabourin	
Saint-Maurice.....	D.-T. Bouchard	Dr Dufresne	
Saint-Sauveur.....	Sir Lomer Gouin	O. Brunet, L. Savard	
Shefford.....	Geo. Isidore Delisle	L.P. Bernard	
Sherbrooke.....	W.S. Bullock	Hébert	
Soulages.....	C.E. Therrien.	Dr. C.E. Deguire	
Stanstead.....	Jos. Oct. Mousseau	A. Gérin	
Témiscouingue.....	Prosper A.E. Bissonnet	T. Aubin	
Témiscouata.....	L'hon. C.E. Devlin	Joé Bérubé	
Terrebonne.....	Hervé Rousseau	Lé-B. Prévost, C. Demartigny	
Trois-Rivières.....	Jos. Adolphe Tessier.	P. N. Martel, L. Demartigny	
Vaudreuil.....	Hormide Pilon	A. Harwood	
Verehères.....	Amédée Geoffrion	Vital Chicoine	
Westmount.....	Rutherford	L. Col. Smart	
Wolfé.....	Nap. P. Tanguay	Dr Thibault	
Yamaska.....	Edouard Ouellette	A. Fortin	

AU PUBLIC

Nous donnons ci-dessous une liste complète des dépôts où la Vigie est en vente :

G. A. Grondin, 57-61 Buade.

A. Langlois, 24-26 Côte Lamontagne.

T. Burns, 63-65 rue Buade.

E. Langlois, 42 St-Jean.

J. E. Gauvin et frère, 76 St-Jean.

P. J. Evoy, 141 St-Jean.

Auditorium.

L. P. Lavergne, 212 St-Jean.

T. H. O'Neil, 248 St-Jean.

J. L. Dussault, 350 St-Jean.

A. Julien, 436 St-Jean.

N. Thibault, 171 D'Aiguillon.

A. Vallières, 26 Côte d'Abraham.

Morin et Emond, 142 Côte d'Abraham.

Gédéon Dussault, 48-50 St-Joseph.

A. Poliquin, 140-142 rue du Pont.

A. Beaudoin, 76 1-2 St-Joseph.

Jos. Côté, 179 St-Joseph.

A. LEOFRED
Ingénieur Civil
(GRAD. LAVAL ET MCGILL)
SPECIALITE :
AQUEDUCS
39 RUE ST-JEAN, QUEBEC
TELEPHONE 548

TABAC CHAMPLAIN
A fumer et chiquer

TABAC ROSE QUESNEL
doux et naturel

NOUS avons toujours en mains la meilleure marque de charbon dur Anthracite, Chesnut, Stove, Egg et pour fournaise.

Nous avons aussi en stock le célèbre charbon à engin bien sassy de la mine Inverness.

Ces charbons vous sont offerts à des prix défilants toute compétition. Une visite est sollicitée.

DESJARDINS & CIE.
209, rue St-Paul
Marchands de Charbon
Telephone Bureau - - 3533
Jetée Louise 4168

Maison Etablie en 1875. Maison de Confiance.

E. ROUMILHAC
48, 50 Cote du Palais-

A la suite des achats faits par E. Roumilhac lui-même pendant son séjour en France; la maison sera en mesure, pour la prochaine saison, de livrer à sa clientèle Vins Français, Etrangers et Liqueurs les plus fines, à des conditions pouvant lutter avec les meilleurs Maisons.

Maison E. ROUMILHAC
48-50, Cote du Palais,
QUEBEC

LAURENT MOISAN
Manufacturier de Marbre Artificiel
946-950, rue St-Valier QUEBEC.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion Piedestaux Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoéum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Contage du plâtre recevront une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas.

TEL. 62 51. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE



TABAC CHAMPLAIN à fumer et chiquer

AGENTS
AGENTS.—On demande pour la ville de bons agents à salaire ou à commission, aux Prévoyants du Canada, 139 rue St-Pierre, Québec. Qu'on veuille bien se présenter entre 8 1/2 h. et 10 h. A. M.

La Vigie
ON REPLIT TOUT CONTRAT
PROMPTEMENT. OUVRAGE FINI, ET LIVRE DANS LE PLUS BRBF DELAI
S Rue Collins.

Lucien Cannon, B.A.L.L.L.
Charles Power, B.A.L.L.L.
CANNON & POWER
AVOCATS
111, Cote Lamontagne, BLOC MORIN
Tel. 3822

JOBIN & PAQUET
Ferblantiers-Plombiers
72 et 78, Cote d'Abraham
Telephone 1089.

Eclairage au gaz et à l'électricité, Téléphone et Sonneries Electriques.
Spécialité : Système de chauffage à eau chaude à la vapeur et à air chaud.

Qualité supérieure
Le favori du fumeur difficile.

ROSE QUESNEL
TABAC FUMER DOUX & NATUREL
ROCK CITY TOBACCO LTD QUEBEC

TRIOMPHANTES ASSEMBLEE

DE SIR LOMER GOUIN A GRAND'MERE ET A TROIS RIVIERES

Trois-Rivières, 10.—Sir Lomer Gouin est arrivé ici, ce soir, de Grand'Mère où il avait tenu dans l'après-midi une magnifique assemblée de 1500 à 2000 personnes au théâtre National. L'accueil qu'on lui a fait fut splendide quand il succéda à M. Neault pour appuyer de sa parole et de sa sympathie la candidature populaire de celui-ci et qui sera certainement encore le 15 mai notre député à la Législature. Le sénateur Casgrain a fait un exposé très intéressant des questions de colonisation et de l'industrie de la pulpe.

M. Lucien Cannon a attaqué MM. Prévoist et Lavergne, et par ricochet, Blondin sur la question de la marine. Il a obtenu un vif succès, et lui succédèrent MM. Bourassa et Pacaud, avocats, de Montréal.

Ce soir à Trois-Rivières, on ne se rappelle avoir eu depuis longtemps une assemblée qui ait manifesté plus d'enthousiasme que celle de ce soir à l'hôtel-de-ville ou se trouvaient réunies de 4000 à 5000 personnes pour acclamer sir Lomer Gouin qui était venu appuyer la candidature de M. J. A. Tessier. L'assemblée fut présidée par l'hon. Jacques Bureau et ce fut un feu roulant d'acclamations pendant toute la soirée. Les orateurs furent le candidat libéral, M. Tessier, sir Lomer Gouin qui a fait aux Trifluviens un très intéressant discours au point de vue de leurs intérêts locaux. Le sénateur Casgrain et M. Lucien Cannon ont partagé avec sir Lomer Gouin et M. Tessier les honneurs de la journée et de la magnifique soirée.

Trois-Rivières restera fidèle au drapeau libéral.

A PROPOS DES CANDIDATURES DANS LA DIVISION ST-LOUIS-DE MONTREAL

On nous dit que certaines gens interprètent notre article d'hier au sujet de M. Godfroy Langlois comme une indication que le premier ministre aurait pris une part quelconque à l'organisation de la lutte dans la division Saint-Louis. Comme question de fait, nous sommes informé qu'il n'en est rien, et que les quatre candidatures de Saint-Louis sont l'expression exclusive de la volonté des électeurs de la division.

DANS CHARLEVOIX

MM. Apollinaire Corriveau, H. de St-Victor et Elzéar Warren sont partis, ce matin pour le comté de Charlevoix, où ils soutiendront la candidature de M. Charles Bélanger contre M. Pierre D'Autenil.

M. Corriveau, qui a déjà pris part à la campagne électorale dans Québec-Est, à St-Jérôme au Lac St-Jean, au Cap St-Ignace à St-Augustin-Richer et dans Québec-Ouest, parlera demain, dimanche à la Malbaie et à St-Fidèle, puis viendra à Québec pour se rendre et terminer la campagne à Deschambault, comté de Portneuf, où il a droit de vote.

UN DEMENTI A L'EVENEMENT

Dans son discours d'hier à Montcalville, M. Leclerc répondait à l'Événement qui affirmait hier que les noms de MM. Joseph Sauviat et de Louis Tardif ne pouvaient pas être sur la liste des électeurs favorable à sa candidature, a dit ce qui suit:

M. Joseph Sauviat exerce l'état de barbier et à sa résidence privée dans la rue d'Aiguillon au No. 102. C'est un bon libéral et un de mes plus fidèles électeurs. Quant à M. Louis Tardif, malgré le regret qu'en à l'Événement, il est si vivant qu'il tient l'épicerie sur la rue St-Jean où il a remplacé M. Abel Turcotte.

J'ai l'honneur de le compter parmi les vaillants du parti libéral. Bref, les électeurs de Québec-Centre, conservateurs comme libéraux, sont heureux de pouvoir conserver M. Leclerc comme leur représentant à la Législature provinciale et M. Langlais s'en apercevra bien le jour du scrutin.

QUEBEC-OUEST

M. Smith sera complètement écrasé

Tout va bien dans l'Ouest, et l'hon. J. C. Kaine, candidat ministériel, administrera une véritable râclée à son adversaire Charles Smith, candidat conservateur.

Hier soir, l'hon. M. Kaine a fait la visite de ses comités, et partout où il a passé l'organisation est parfaite. Il s'est même rendu à Montcalville, et on est assuré pour le 15 mai prochain d'une majorité de 400 voix, pour le candidat du gouvernement Gouin.

Deux Conservateurs dégoutés

Dégoutés de la conduite étroite et méprisable de M. Huard et de ses amis voteront en faveur de M. Ls. Letourneau

Avant hier soir il s'est passé des incidents presque tragiques à l'un des comités de M. Huard nous en donnions hier quelques détails. Au jourd'hui nos lecteurs, par les affidavits, pourront se rendre compte de la mentalité des huardiens ou des castors de St-Roch, de leur mesquinerie de sentiments, de leur étroitesse d'idée. On serait porté à croire, et beaucoup d'ailleurs en sont convaincus depuis longtemps que leurs comités ne sont que des cavernes où s'ourdissent des complots malhonnêtes et déloyaux. On ne sera pas étonné d'apprendre qu'une telle conduite répugne à des conservateurs honnêtes à qui répugne une attitude aussi farouche, aussi ombrageuse et aussi peu digne.

On remarquera sans doute que le docteur Laberge, notre sautillant concitoyen, a perdu une excellente occasion de garder son sang froid.

Voici: Je soussigné, Josaphat Poliquin, de Québec, étudiant, déclare solennellement ce qui suit:

A une invitation du journal l'Événement, je me suis rendu hier à la salle de l'Union Saint-Joseph où M. Alp. Huard et plusieurs orateurs devaient adresser la parole.

M. Joseph Collin vint me trouver et me demanda de bien vouloir quitter cette salle. Je lui ai demandé pour quelle raison il voulait m'envoyer car je croyais que cette assemblée était publique. Pour toute réponse il me prit par le bras et tenta de m'expulser de la salle. Un citoyen, M. Joseph Huot, intervint pour me défendre et insista auprès de M. Collin pour qu'il me laissât tranquille. Alors une dizaine de personnes se jetèrent sur M. Huot et l'expulsèrent de force. Le Dr Elzéar Laberge s'avança vers moi et me dit: "Toi aussi, tu vas sortir." Alors plusieurs personnes parmi lesquelles se trouvaient M. Jos. Collin se jetèrent sur moi et me firent sortir de force.

Je m'étais rendu à cette salle dans le seul but d'assister à une assemblée et personne de la part de M. Letourneau ne m'a demandé de m'y rendre.

Je déclare de plus que mon père, qui est un conservateur, est très vexé de cet incident et bien qu'il se fût prononcé jusqu'à ce jour en faveur de la candidature de M. Huard, il a dit que cet acte le dégoutait et qu'il ne voterait pas pour lui.

M. Huot m'a affirmé qu'il était conservateur, mais qu'après avoir été brutalisé comme il l'a été dans le comité de M. Huard, il voterait pour M. Letourneau.

Et, je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant

qu'elle a le même effet et la même force que si elle était faite sous serment.

Et j'ai signé,

M. JOSAPHAT POLIQUIN.

Déclaré devant moi à Québec, ce dixième jour de mai mil neuf cent douze.

RATOUR E. SIMARD,

Com. de la Cour Supérieur, district de Québec.

Je, soussigné, Chs. Eugène Poliquin de Québec, bijoutier, déclare solennellement ce qui suit:

Je me suis rendu hier soir à la salle de l'Union Saint-Joseph, où il avait été annoncé dans le journal l'Événement, que M. Alp. Huard et des orateurs devaient adresser la parole.

J'assistais paisiblement à cette assemblée, lorsque quelqu'un que je ne connais pas est venu me dire qu'il avait les ordres de me faire sortir sans toutefois me donner aucune raison.

D'autres personnes, entr'autres, M. Alphonse Pouliot, agent du Devoir à Québec, m'entourèrent et craignant que ces personnes me feroient un mauvais parti j'ai quitté cette salle.

Je m'étais rendu à cette assemblée dans le seul but d'écouter les orateurs et personne de la part de M. Letourneau ne m'a demandé de m'y rendre.

Je déclare que mon père est vexé de cet incident et bien qu'il fut jusqu'à ce jour en faveur de la candidature de M. Huard il a dit que cet acte le dégoutait et qu'il ne voterait pas pour lui.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a le même effet et la même force que si elle était faite sous serment.

Et j'ai signé,

CHS. EUGENE POLIQUIN.

Déclaré devant moi à Québec, ce dixième jour de mai mil neuf cent douze.

ARTHUR E. SIMARD,

Comm. de la Cour Sup. Dit. de Québec.

La fin d'un scandale

Inventé par M. Roméo Langlais

M. Leclerc à Montcalville

Les électeurs de Montcalville ont fait, hier soir, une chaleureuse réception à un vaillant candidat libéral de Québec Centre, M. Eugène Leclerc. Il y avait environ 500 personnes.

L'assemblée a eu lieu en plein air devant l'Hôtel de ville et fut présidée par M. J. D. Ouellet, architecte.

Le Dr P. H. Bédard en faisant la revue complète de la politique d gouvernement Gouin, en a traité les différents aspects avec une réelle maîtrise. M. Eugène Leclerc est l'objet d'une cordiale ovation.

Il a parlé éloquemment pendant près d'une heure et son adversaire M. Langlais est mal venu de commettre une nouvelle fausseté lorsqu'il dit que M. Leclerc ne peut prononcer une parole en public. S'il avait été hier soir à l'assemblée il aurait vu un homme de coeur et d'action non pas faire des longues tirades aux étoiles, mais discuter la politique de façon à être compris des auditeurs.

Il a rappelé les discours qu'il avait prononcés en Chambre sur l'abolition des barrières de péage, sur les assurances, sur l'établissement des manufactures de pulpe, etc.

Il rappelle qu'il a été de la plus grande impartialité quand il s'est agi de l'annexion de Montcalville. Il s'est rappelé qu'il était le député de Québec Centre et il a travaillé pour le progrès de cette division.

M. Leclerc succéda à M. l'échevin Ardinnaire quand il donna le plus formel démenti aux déclarations de M. Langlais qui a fait publier dans l'Action Sociale, qu'on était allé lui offrir \$5,000 pour se retirer de la lutte. Si M. Langlais, est un homme de coeur, s'est-il écrié, il donnera publiquement le nom de celui qui a tenté de le séduire avec ces offres d'argent. Pour lui, il préfère l'avoir comme son adversaire politique, car il sait que le 15 prochain, M. Langlais sera écrasé. M. Leclerc fut chaleureusement applaudi.

M. Leclerc succéda à M. l'échevin Arthur Cannon. Ce dernier, avec l'éloquence qu'on lui connaît, a fait le procès de M. Prévoist et Lavergne qui se sont ralliés aux conservateurs.

Faisant allusion à la nouvelle à sensation publiée par l'Action Sociale, M. Cannon croit que la somme de \$5,000, que M. Langlais, dit lui avoir été offerte est très minime, puisque c'est le même montant que M. Leduc aurait reçu. M. Langlais devrait valoir plus que cela. (Rires).

A M. Arthur Lachance, les électeurs ont fait une belle réception. Il a parlé en faveur de son collègue, M. Eugène Leclerc, qui devra porter encore la bannière du grand parti libéral le 15 mai au soir.

Parlant de la prétendue tentative de corruption dont M. Langlais aurait été victime, il dit que, comme substitut du Procureur Général il a le droit de demander à M. Langlais de faire connaître publiquement le nom de celui qui aurait tenté de l'acheter, car c'est une affaire très grave, et son auteur peut être condamné à 15 ans de pénitencier.

M. D. Ouellet, président de l'assemblée termine la série discours par une jolie improvisation dans laquelle il vante la politique bienfaisante de sir Lomer Gouin et se dit heureux de pouvoir accorder son plus ferme concours à la candidature de M. Leclerc.

Une fantaisie

Au sujet de la candidature de M. Baker dans Lotbinière

Sainte-Croix, 10.—On s'est amusé beaucoup ici, en se communiquant l'un des exemplaires de l'Événement, à lire la fantaisiste histoire à laquelle ce journal a donné l'hospitalité au sujet d'une assemblée tenue dimanche dernier à St-Apollinaire. Quoique ce soit une paroisse conservatrice, il y a eu un petit incident mais d'une nature tout différente de celle inspirée à l'Événement. Tout se réduit à ceci: C'est qu'un nommé Arthur Bergeron de St-Antoine, agent d'assurance, qui fut tout à l'avantage de M. Francoeur, voulut à sa façon signaler sa présence. Les citoyens de St-Apollinaire conservateurs comme libéraux, l'avertirent de se tenir tranquille; il était accompagné d'un nommé Philémon Dionne, de St-Antoine, agent d'assurance, qui en temps d'élection est à la solde des candidats qui perdent leurs dépôts. Et c'est grâce à l'intervention de M. Francoeur rsi le nommé Bergeron et son copain n'ont pas reçu des citoyens de St-Apollinaire la correction qu'ils méritaient.

L'Événement prête au ridicule le plus complet quand il publie des fantaisies comme celle au sujet de St-Apollinaire. Dans quelques jours, le 15 mai, il s'apercevra que quelques farceurs ont évidemment voulu le mystifier, car M. Baker sera dans la série des candidats bleus qui auront perdu leurs dépôts.

QUEBEC-CENTRE ET QUEBEC-OUEST

ASSEMBLEE CONJOINTE

Grand ralliement des Libéraux

Au Marché Berthelot

LUNDI SOIR A 8 HEURES, 13 MAI

Des orateurs anglais et des orateurs français adresseront la parole; entr'autres l'hon. J. S. Kaine, candidat dans Québec-Ouest, M. Eug. Lecierc, candidat dans Québec-Centre, W. Power et Arthur Lachance, députés au Parlement Federal; Messieurs W. H. Davidson, L. A. Cannon, Dr P. H. Bédard, Louis St-Laurent, Ls. Letourneau, Fergus Murphy, Arthur Fitzpatrick, L. Power.

Ce sera la dernière grande assemblée populaire du parti libéral dans la cite de Québec avant le vote du 15 mai. Toute la politique et l'administration du gouvernement Gouin y sera de nouveau expose par les brillants orateurs dont nous donnons les noms.

Electeurs de la cité de Québec, accourez donc en foule entendre et applaudir toute cette vaillante phalange de l'armée libérale. En cas de mauvais temps, l'assemblée aura lieu dans la salle des Zouaves ou Berthelot.

QUEBEC-CENTRE

COMITES DE M. EUGENE LECLERC

CANDIDAT LIBERAL

CHEZ M. JOSEPH ROBITAILLE, MANGHONNIER

104, RUE RICHELIEU

CHEZ M. JOSEPH PARÉ

184, RUE ST-OLIVIER

La liste des électeurs est déposée à chacun de ces comités et aussi au bureau de l'organisation libérale à l'Auditorium. Les électeurs pourront obtenir à ces divers endroits toutes les informations qu'ils désireront. Ceux qui sont déménagés depuis le 1er mai 1912 sont priés de faire parvenir à ces comités l'adresse de leur nouvelle résidence afin de recevoir l'avis qui leur indiquera où ils doivent aller voter. Téléphone 1586.

Comité Central

DE

J. A. LANGLOIS, CANDIDAT OUVRIER

Au No 709 RUE ST-VALIER

Ou on pourra avoir tous les renseignements nécessaires à la cause ouvrière.

STADACONA
COMITE CHEZ M. CARON
COIN DE LA 1ERE AVE. ET DE LA 3E RUE

En faveur de M. J. A. Langlois, candidat ouvrier. Réunion tous les soirs.

QUEBEC-CENTRE

Grande assemblée par M. Eugène Leclerc, au coin des rues St-Réal et Ste-Claire, faubourg St-Jean Baptiste, à 8.15 h. dimanche soir le 12 mai.

Messieurs E. Leclerc, Dr P. H. Bédard, L. A. Cannon, A. Lachance, L. St-Laurent, et autres adresseront la parole. Electeurs de Québec-Centre, en foule à cette réunion pour y entendre la discussion des affaires de la province.